Le seul journal français de la Saskatchewan
Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest
Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 20,000 personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU
1205, 45me Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone 2861

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-N. JUTRAS, Administrateur

19ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi, le 5 février 1930 — 4 No 48

Injuste et indigne

En date du 22 décembre 1929, Sa Grandeur Monseigneur J.-H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, guidé par les devoirs de sa charge, adressait à ses collaborateurs dans l'apostolat une lettre circulaire, les invitant à faire prier leurs paroissiens pour obtenir de Dieu lumière et force, dans l'épreuve qui menace l'éducation catholique en cette province.

Ce document ne contient pas un mot qui puisse faire soupçonner le moindre manque de loyauté à l'autorité civile, rien qui indique la préférence d'un parti à un autre, rien qui semble suggérer la défaite du gouvernement actuel; absolument pas une phrase ni un mot qu'il soit possible d'interpréter comme une incitation à la révolte contre le pouvoir établi. Sa Grandeur reste clairement dans la sphère du spirituel. Elle connaît les lacunes de l'éducation neutre et les méfaits d'une éducation antireligieuse, et Elle demande les prières de son peuple pour que Dieu éloigne de ses enfants catholiques pareil malheur.

Ses paroles, énergiques, sans doute, mais très judicieuses et bien dans la limite de son droit, semblent faire écho à la très récente encyclique du Souverain Pontife sur l'éducation et dont nous donnons aujourd'hui même le résumé.

* * *

Dans son numéro du 28 janvier, le *Regina Daily Star*, journal conservateur dont M. Anderson s'est félicité publiquement d'avoir le support, ose avancer que la circulaire en question est *outlining and urging a campaign for the Roman Catholic people of Saskatchewan to bring about the downfall of the Saskatchewan government.* Il la qualifie de *outrageous and mischievous act*, un appel aux fidèles d'en appeler aux forces spirituelles du Ciel *to assist destruction upon the civil government.*

Dans ce même article, le *Star* trouve que Monseigneur, professant allégeance au pape, son acte, en ces circonstances, *in declaring war upon the civil government of Saskatchewan savors of high treason.* Et les circonstances qui, d'après le *Star*, donnent la saveur de *high treason*, sont celles-ci:

Le pape a un système de télégraphie sans fil, un corps d'aviation, un service postal, une armée, c'est un *temporal power*, un *power potent*.

* * *

Formidable tout cela. Sans compter que le *Star* a omis la radiotéléphonie (il fait bien y avoir un tel appareil dans le vatican); et qu'il n'a pas mentionné non plus que l'armée du pape se compose de deux ou trois douzaines de gardes suisses et d'une douzaine de gardes nobles dont les fonctions consistent à escorter le souverain pontife et ses visiteurs.

En face d'un si imminent danger, le *Star* ne demande pas même de sanction pénale à l'acte qui *savors of high treason*: il ne fait que la prévoir. Il dit que, sans doute, le cas sera entendu à la Législature, dans la Chambre des Communes et au Vatican. Il ajoute que ce *mischievous attempt to raise an insurrection in the province... calls for a public rebuke from the Papal Legate at Ottawa. It reveals to the people of Saskatchewan the hidden menace against their civil liberties.*

Voilà jusqu'où peuvent aller le ridicule et la fanfaronnade, quand il s'agit d'affoler et d'ameuter le peuple, et que, pour ce faire, on compte sur son ignorance et ses préjugés. Depuis quand un évêque est-il une menace aux libertés civiles, du fait qu'il fait prier pour que des lois iniques ne viennent pas tarir la source de l'enseignement chrétien?

* * *

Si la rédaction du *Patriote* s'abstient de traduire en français les passages de l'article du *Star* cités en anglais, c'est qu'elle ne veut rien leur enlever de leur saveur. Nos lecteurs seront ainsi mieux à même de juger si un tel langage de la part du principal organe conservateur de la province, et que M. Anderson n'a jamais renié, est de nature à établir entre les citoyens de ce pays une paix plus réelle et plus solide que celle déjà existante, et s'il est digne d'un gouvernement au-dessus duquel flotte l'Union Jack pour qui ce nom demande, à nous, tant de vénération.

M. Anderson connaît parfaitement la signification des mots *bunk* et *burlesque*. Il sait aussi qu'une caractéristique des parlements de l'Empire est d'imposer le respect pour la dignité, même celle de la presse gouvernementale.

M. Anderson et ses amis politiques n'ignorent pas non plus ce que veut dire à la cour le mot *haute-trahison*; pas plus que la gravité et la bassesse de l'acte que l'on se permet en insinuant faussement qu'un citoyen, personnage de haute distinction, semble s'être rendu coupable d'un délit qui *savors of high treason.*

Nouvelles

Félicitations de l'Irlande aux Hindous

Dublin. — Le président suppléant du *Fianna Fail*, le parti d'Eamon de Valera, envoyait un télégramme de sympathies à Mahatma Gandhi et au comité de Lahore, se déclarant en faveur de leur campagne d'indépendance. A la veille du jour fixé pour inaugurer la campagne d'indépendance pour l'Irlande entière, "l'Irlande républicaine vous salue et vous envoie ses voeux les plus ardents de succès dans les efforts que vous faites pour briser la puissance de l'oppresseur."

Mort de Larkin

M. P.-C. Larkin, haut commissaire du Canada à Londres durant les huit dernières années, est mort lundi dernier. Il a été terrassé par une syncope de coeur. Le défunt était âgé de 73 ans.

M. Larkin naquit à Montréal. Président de la Salada Tea Co. qui a des succursales dans toute l'Amérique du Nord, il était surnommé le roi du thé de l'Amérique.

En revenant de la conférence des réparations de La Haye, il se sentit frappé au coeur. Il prit le lit pour ne plus le laisser.

La Société Saint-Jean-Baptiste adopte une motion de sympathie à l'égard de S. G. Mgr J.-H. Prud'homme.

Une réunion de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec a eu lieu à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. L.-A. Paulin, C. R. Il a été décidé que la société prendrait l'initiative de célébrer deux anniversaires, le 24 juin prochain: le jubilé d'or de notre hymne national et les 25 ans du drapeau Carillon Sacré-Coeur. Parmi les suggestions qui ont été faites, mentionnons celle d'un grand concert au monument militaire, où l'hymne O Canada serait tout particulièrement à l'honneur.

Sur proposition de M. le docteur Jules Dorion, une motion de sympathie a été adoptée et sera transmise à S. G. Mgr Prud'homme et à M. R. Denis, président de l'A. C. F. C., à l'occasion de l'épreuve qui afflige nos compatriotes de la Saskatchewan.

"Si j'ai un secondeur, dit M. Dorion, comme ancien président général, je propose que la société St-Jean-Baptiste de Québec transmette ses sympathies à S. G. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, et à M. Raymond Denis, au sujet des événements qui se passent actuellement en Saskatchewan. Nos compatriotes de là-bas sont dans l'épreuve. Nous espérons que ce ne sera pas pour longtemps. Mais ils ont assurément besoin de sympathie."

George V décore une religieuse

Le nom de la Rde Sr Claire G... figure sur la liste d'honneur du roi, comme membre de l'Ordre *of the British Empire*.

Le roi l'a décorée pour récompenser son oeuvre éducatrice à laquelle elle a consacré trente années de sa vie.

En Angleterre, on sait reconnaître le mérite, lors même qu'il se cache sous l'humble cornette d'une religieuse. M. Anderson et le *Star* de Régina pourraient s'inspirer avantageusement du geste de Sa Majesté, qu'ils n'oseront accuser de se laisser influencer ou dominer par la *Roman Catholic Church* et la *Quebec French Hierarchy*, et admirer le mérite là où il se rencontre quand même ce serait chez un *foreigner*.

L'opinion allemande sur l'école sans Dieu

Pour intimider les catholiques de langue française, la presse pro-Anderson et Cie a fait courir le bruit que les catholiques allemands sont en faveur des modifications que le premier ministre se propose d'insérer dans notre système scolaire, de façon à déchristianiser nos écoles catholiques. Les deux documents ci-dessous, signés de M. W.-F. Hargarten, président des écoles catholiques allemandes de la Saskatchewan, parlent assez haut pour que nous n'ayons rien à y ajouter.

27 janvier 1930.

M. Armand Lavergne,
Ville de Québec.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous présenter la résolution ci-jointe passée à notre assemblée annuelle de paroisse tenue hier.

Au cours de cette assemblée, nous avons lu les heureuses nouvelles dont vous êtes l'objet. Elles ont provoqué une explosion d'enthousiasme jusque-là inconnu dans nos réunions.

Quatre-vingt-quinze pour cent de nos gens sont Allemands ou d'origine allemande, et je puis vous assurer, de plus, que les catholiques allemands ne font qu'un avec les catholiques de langue française et les soutiendront jusqu'au bout.

Nous connaissons les droits constitutionnels et historiques qu'ont les Français relativement à leur langue et nous sommes prêts à lutter pour eux et avec eux. Nous sommes sujets britanniques et citoyens canadiens, mais non moins catholiques romains. Et nous exigerons droits égaux, justice et liberté ainsi que nous le garantit la Constitution.

Vous pouvez disposer de cette lettre comme bon vous semblera.

Priant pour le succès de notre cause, j'ai l'honneur d'être votre reconnaissant,

W. F. HARGARTEN,
Président de l'Association des Commissaires d'écoles catholiques.

M. Armand Lavergne, C. R.,
Ville de Québec.

27 janvier 1930.

Cher monsieur,

Nous, membres de la paroisse catholique romaine de Saint-Bruno, réunis en assemblée annuelle, avons noté l'information publiée dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon, samedi, le 25 janvier, que vous avez jugé nécessaire de résigner votre importante fonction d'organisateur du parti conservateur à Québec, pour protester contre la politique du docteur Anderson en ce qui touche le bilinguisme et les écoles catholiques en Saskatchewan.

Conséquemment, permettez-nous de vous exprimer nos sincères appréciations pour la valeureuse attitude que vous avez prise dans la défense des droits constitutionnels. Acceptez notre chaleureuse gratitude et laissez-nous vous exprimer l'espoir que beaucoup de nos coreligionnaires dans l'Est, sans considération d'affiliation de parti, suivront votre exemple et nous aideront ainsi à lutter effectivement pour la liberté et la justice.

W. F. HARGARTEN,
secrétaire.

Duck Lake

Requêtes

M. ANDERSON ET NOS COMMISSAIRES D'ECOLES

Non seulement le clergé et les parents chrétiens, mais les commissaires d'écoles se sont émus, à la pensée des lois scolaires que M. Anderson annonce comme devant être passées dès le début de la session.

Plusieurs commissions scolaires ont envoyé au gouvernement de Régina la requête suivante:

"Attendu que des rumeurs prêtent au gouvernement l'intention d'apporter certaines modifications à la loi scolaire concernant le personnel enseignant des écoles publiques, il est proposé par .... et secondé par .... qu'en vue de conserver la bonne entente qui règne parmi eux, tous les contribuables du district scolaire de .... no .... demandent humblement à l'honorable ministre de l'Instruction publique et à ses honorables collègues de bien vouloir maintenir dans leur école les conditions actuelles."

Réponse d'Anderson

Voici la réponse qu'a reçu la commission scolaire de Duck Lake. Elle est identique à plusieurs autres qu'on nous a communiquées:

Régina, le 21 janvier 1930.

Gustave Mandin,
Secrétaire, Stobart,
Duck Lake, Sask.

"Cher Monsieur,

"J'accuse réception de votre lettre du 22 janvier contenant la résolution datée du 18 janvier. Cette résolution est rédigée exactement de la même façon que plusieurs autres que nous recevons; ce qui indique qu'elle n'est pas une résolution spontanée de votre commission. Quelque personne a fait demander aux divers districts d'écoles en question de passer cette résolution et de l'envoyer au gouvernement. C'est une nouvelle preuve d'ingérence dans le maniement de nos écoles publiques.

Je pense que le peuple de la province connaît exactement notre attitude en ce qui regarde l'abolition du sectarisme dans les écoles publiques. Le gouvernement n'a absolument pas l'intention de céder sur ce point. En prenant cette attitude, nous visons à promouvoir la paix et l'harmonie où, en ce moment, existe la discorde. Nous avons confiance que votre commission fera les préparatifs voulus pour coopérer avec nous, afin de mettre à exécution cette politique relativement aux écoles publiques qui a été endossée par la majorité du peuple de cette province.

"Votre fidèlement,

J.-T.-M. ANDERSON.

Commentaire

A cette lettre qui contient un refus net, mais pas le moindre indice de cette courtoisie coutumière chez les Anglais et Français habitués au pouvoir, un humble fermier, commissaire d'école, a répondu d'une façon qui mérite, par sa dignité, sa modestie, l'esprit de justice qui l'anime, d'être signalée à nos lecteurs. Et l'attitude suivie jusqu'à ce jour par la commission scolaire franco-canadienne de Duck-Lake vis-à-vis de leurs coreligionnaires d'autres religions et d'autres langues, illustre une fois de plus la différence d'interprétation des mots *harmonie* et *bonne entente* entre le persécuteur et le persécuté.

Duck-Lake, localité aux trois-quarts franco-canadienne, possède deux écoles: l'école publique catholique romaine et l'école séparée protestante. Depuis nombre d'années, certains protestants, peu satisfaits de l'enseignement donné dans leur école et appréciant hautement celui des religieuses, demandent et obtiennent la permission d'envoyer leurs enfants à l'école catholique. Une telle demande avait lieu, la semaine dernière.

Les Franco-Canadiens de Duck-Lake peuvent donc, au simple point de vue social et national, comparer avantageusement leur attitude avec celle d'Anderson. Ils peuvent lui dire: Nous, Franco-Canadiens, pour l'amour de la bonne entente qui doit caractériser tout vrai Canadien, recevons dans une école construite et soutenue par nos deniers des enfants de votre race et de votre religion, enfants dont les parents versent leurs taxes à une autre école, tandis que vous, vous prétendez travailler à cette même bonne entente, en chassant des institutrices que non seulement vos coreligionnaires, mais même vos propres inspecteurs ne cessent de louer.

Vous parlez de liberté, pourrions-nous ajouter; sommes-nous moins libres de réclamer nos droits en suivant les dictées de notre conscience et les principes de charité et de tolérance que nous enseigne notre religion que vous de nous dénier ces droits, en voulant imposer à la province un programme que vous dictaient les Orangistes dès l'élection de 1929, et que les documents prouvent que vous avez accepté.

La lettre de M. Mandin

Honorable J.-T.-M. Anderson,
Ministre de l'Education,
Régina, Sask.

Honorable premier ministre,

"Je viens de recevoir votre lettre en réponse à la résolution passée lors de notre assemblée du 18 janvier dernier. J'ai porté immédiatement à la connaissance de la commission scolaire le contenu de cette lettre.

"Nous aurions fort été surpris que vous nous prêtiez l'aide de quelqu'un pour demander au gouvernement ce que toute minorité a le droit d'attendre du *fair play* britannique.

"Vous trouvez également, honorable premier ministre, que les nombreuses résolutions que vous avez reçues ont la même forme. Puisque les écoles visées sont atteintes également, rien d'étonnant que leurs résolutions soient en la même forme.

"Nous ne doutons pas des bonnes intentions de votre gouvernement pour vouloir la paix et l'harmonie dans la province, mais au sujet des écoles où enseignent des religieuses dévouées et qui ont toujours donné satisfaction au ministère de l'Education, si la situation actuelle est changée, le gouvernement manquera certainement son but.

Comme premiers pionniers habitant le district, — quelques-uns depuis 57 ans, les autres depuis 30 ans, — nous avons vu commencer, grandir notre école. Au début, nous avons eu des maîtres laïques ou les changements trop souvent répétés de ces maîtres, il y a 25 ans, la Commission scolaire décida d'engager des religieuses qui ont toujours, depuis lors, dépensé leur énergie et leur dévouement pour le plus grand bien de tout le district et à la satisfaction toujours du ministère de l'Education.

"Vouloir changer quelque chose à la situation actuelle serait mettre la discorde entre citoyens qui ne demandent qu'à vivre en paix avec leurs coreligionnaires de croyance et de race différente.

Espérant, honorable premier ministre, que vous voudrez bien seulement voir dans notre attitude l'expression de nos sentiments légitimes,

Je demeure

Votre bien dévoué,

Gustave MANDIN, sec.,
Ecole Stobart, D. C. P.,
Duck-Lake, Sask.

N.1280

Concert français

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la Cie Paquet Limitée radiodiffusera un magnifique concert français de Winnipeg, le 7 février, de 7 h. 30 à 8 h. 30 p.m. — Central Standard Time.

Nous avons encore en mémoire les harmonies transmises du dernier concert diffusé par la dite Compagnie.

Encourageons la noble initiative du français au radio. Captons les mélodies françaises où un élément sain français sera déclaré sur les lèvres de nos enfants.

Remercions la Cie Paquet et témoignons-lui notre satisfaction par lettre.

Diviser pour régner

Le 29 janvier, le *Regina Star* parle,—entre autres divagations—, des écoles publiques *removed from the clutch of clerical influence*. Or, le *Star*, journal de M. Anderson sait fort bien que la bataille qu'il nous livre se fait autour de nos écoles catholiques. C'est là que s'enseigne le catéchisme, là qu'enseignent les Religieuses; pas ailleurs.

Le *Star* se rend parfaitement compte que ce n'est pas l'ingérence de l'Eglise dans les affaires de l'Etat, mais l'ingérence indue dans les affaires de l'Eglise et des familles catholiques.

Quant à la trouvaille que les Allemands catholiques sont contre nous, elle est suffisamment réfutée par les deux documents qui nous viennent de ces braves gens de Bruno dont nous avons toujours connu les sentiments — et que nous publions aujourd'hui.

La politique de diviser pour régner n'est plus neuve, même qu'elle commence à s'effriter. Mais, voudrait-on ne pas lui donner trop de terrain dans le gouvernement des diverses races qui peuplent notre province: elle pourrait bien rompre, des gens s'éveillent.

Aussi, n'insistons pas trop sur la prétendue opposition des catholiques irlandais aux directives scolaires que donne l'épiscopat. Le catholique irlandais a entre autres qualités, insurpassées nulle part, celle de comprendre qu'en matière de religion la parole de l'évêque fait loi, et non pas celle du *Star* de Régina. S'il y a eu une exception, elle frappe par sa rareté.

L'attitude de Saint-Brieux

M. Anderson et ses adhérents n'en finissent pas de nous rabattre leur prétexte désir de pacifier le pays par leurs amendements projetés à la loi scolaire. Tout le monde est au fait que la paix régnait, le peuple était content, seuls les partisans de discorde, qui suivent M. Anderson ou sont menés par lui cherchent à détruire le bonheur de nos braves populations.

Voici ce que l'on nous mande de Saint-Brieux:

PROCEDURES d'une ASSEMBLEE SPECIALE DES CONTRIBUABLES DU DISTRICT SCOLAIRE DE SAINT-BRIEUX, No 1863.

L'assemblée fut dûment convoquée, à la demande de 13 contribuables, dans le but de discuter la législation projetée relativement à l'engagement des institutrices et d'exprimer les vues des contribuables sur ce sujet.

L'assemblée eut lieu, le 28 janvier 1930, à 2 heures 30 p.m., dans une des maisons d'école de Saint-Brieux.

Proposé par M. J. Aubin, appuyé par M. A. Archibald, que M. Louis Debay soit le président de cette assemblée.

Proposé par M. J. Aubin, appuyé par M. I. Bitchaun, que le docteur Barbaud soit le secrétaire de cette assemblée.

Le président explique que le but de cette assemblée était de discuter la future législation, tel que rapportée dans les journaux par rapport à la position des religieuses dans les écoles publiques. Il ouvrit la discussion sur ce sujet.

M. Barbaud mentionna que les soeurs avaient été dans notre école depuis 1921, et qu'elles avaient fait un succès de la dite école, en se dévouant, non seulement durant les heures de classe, mais aussi après, pour aider les enfants arriérés dans leurs études, quand les parents le demandaient, sans considération de religion ou de nationalité. Il rappela aussi qu'à une assemblée annuelle, un vote de félicitation fut proposé et adopté à la satisfaction de tous. Il termina en demandant à chaque personne de l'assistance qui aurait pu avoir des plaintes de les formuler en ce jour-même aussi.

M. A. Archibald se leva aussitôt pour dire que l'assemblée n'avait pas été convoquée pour s'enquérir de la conduite des soeurs à l'école, mais pour discuter la question de savoir si les soeurs, en tant que personnes religieuses, devaient enseigner et continuer à enseigner dans l'école publique ou non. Quant à lui, — et il représentait l'élément protestant du district d'école aussi bien que les gens de langue anglaise qui avaient des enfants à l'école et étaient présents à l'assemblée, — il n'avait aucune plainte au sujet des soeurs, étant donné que c'était lui-même qui, en deux différentes assemblées annuelles, avait proposé des félicitations. Tout le monde savait que ses inclinations politiques étaient différentes de celles de la majorité des contribuables présents, mais il avait le droit d'opiner comme bon lui semblait. Il pensait que si les soeurs devaient rester à l'école, ce serait très bien, mais qu'il faudrait obéir à la loi, si le gouvernement venait à passer la législation empêchant les soeurs d'enseigner dans les écoles publiques. Il réitéra que lui et ses amis étaient satisfaits des soeurs et que, dans un district comme celui de Saint-Brieux, les soeurs s'acquittaient bien de leurs fonctions, surtout après l'expérience qu'il avait acquise avant l'arrivée des soeurs, lorsque les institutrices avaient essayé de mettre chacun sur les pieds des commissaires et voici ce qui, dit-il, ne semble plus se faire depuis que les soeurs sont ici, et chacun reste à sa place.

M. Daniel Lefebvre pense que, puisque chacun était satisfait, il ne voyait pas pourquoi le gouvernement changerait l'acte et, quant à lui il était convaincu qu'il n'y aurait aucun changement.

Après un mutuel échange d'opinions, on décida d'envoyer une expression des vues des contribuables réunis et on rédigea la résolution suivante, avec ordre de l'envoyer à l'honorable ministre de l'Education, à Régina:

"Attendu que la rumeur court que le gouvernement soumettrait peut-être à la prochaine législature un amendement à l'Acte scolaire concernant les institutrices dans les écoles publiques de la province, il est proposé par M. J. Aubin, appuyé par M. D. Lefebvre que, dans le but de conserver l'harmonie qui existe maintenant parmi eux, que tous les contribuables du district scolaire de Saint-Brieux, no 1863, prient l'honorable ministre de l'Education et ses honorables collègues que la loi, qui a trait à l'engagement des institutrices ne soit point modifiée, et qu'une copie de la résolution soit envoyée à l'honorable ministre de l'Education."

L'ajournement indéfini fut proposé par M. A. Archibald et appuyé par M. John Rice.

Copie conforme

Louis DEBAY.

Ouverture de la Session

La législature provinciale se réunira demain.

C'est la première fois, si l'on excepte la très courte session de septembre, où fut renversé le gouvernement Gardiner, que la législature est convoquée par un gouvernement nouveau.

Le docteur Anderson pilotera le bateau coopératif. Il aura peut-être plusieurs tempêtes à essuyer. Sa barque n'est certainement pas des plus solides, étant faite de pièces plus ou moins bien ajustées: conservateur ne veut point dire progressiste, pas plus qu'indépendant ne s'identifie avec les deux premiers.

Le premier ministre doit se rappeler la déclaration de chaque groupe, après le retour du scrutin: "Nous entendons garder notre identité propre et ne point suivre inconditionnellement telle mesure proposée par tel parti."

Le gouvernement n'aura, en chambre qu'une faible majorité, puisqu'il ne faudra que quatre voix à l'opposition pour avoir raison du gouvernement. Le docteur Anderson ferait bien, avant de se disposer à tout chambarder, de supputer ses forces. Une fausse manoeuvre pourrait lui être funeste, car le mariage mal assorti qu'il a conclu est loin d'avoir le privilège de l'indissolubilité.

Le bill comportant l'amendement à l'Acte scolaire, par lequel le ministre de l'Education veut faire disparaître les emblèmes religieux, les crucifix, le sectarisme et prohiber le port de l'habit religieux dans les écoles publiques, préoccupera, nous en sommes convaincus,

(Suite à la page 2)

TRIBUNE LIBRE

Sous cette rubrique, nous ne publions que les lettres qui nous paraissent provenir d'une véritable conviction et de l'absence de [illegible]. Nous laissons à nos correspondants la responsabilité de leurs écrits.

Les "emblèmes" religieux à l'école "publique"

M. le Rédacteur,

Nous en avons assez parlé. Il [illegible] N'est-il pas triste de constater que beaucoup se laissent [illegible] qui [illegible] il n'y a que cela et [illegible] qu'il est exploité pour [illegible].

C'est un intérêt [illegible] d'Etat [illegible] éducation religieuse que [illegible] de la jeunesse, que quelques [illegible] [illegible].

[illegible]

questions importantes: l'une qui se rattache à la médecine et à la chirurgie: les inflammations de la vésicule biliaire; et l'autre aux agents physiques de diagnostic et de traitement, les rayons X, le radium, les rayons ultra-violets et [illegible]. [illegible] la chaleur et la lumière médicales. On ne peut [illegible] les directeurs [illegible] de ces [illegible] qui [illegible] des [illegible] tout au point de vue [illegible] que thérapeutique.

L'INDE VEUT L'INDEPENDANCE

[illegible]

REMPART DE L'EMPIRE

Que l'on nous permette de jolis compliments au cours des [illegible]. Pouvons-nous qualifier autrement ces [illegible] que le révérend F. C. Ward-Whate faisait aux Canadiens français, dans une récente discussion [illegible], tenue à Toronto, sur la nécessité de [illegible] les liens impériaux rattachant le Canada à l'Angleterre?

Le révérend Ward-Whate, dans la défense de ces liens, s'écria: "Jamais le Canada n'abandonnera l'Angleterre tant qu'un Canadien français vivra."

Hein! Hum! C'est trop d'honneur! [illegible]

[illegible]

[illegible] du révérend Ward-Whate.

Le Droit.

Il ne veut d'un même drapeau

Washington. — [illegible], commissaire résident des Philippines, a déclaré sur le parquet de la Chambre que les rixes entre Philippins et Américains en Californie témoignent de la fausseté des relations entre les deux peuples tant qu'ils seront sous un même drapeau. Le seul remède à ce mal, prétendit, est l'indépendance des Philippines.

Si les Américains étaient assaillis par la populace aux Philippines et massacrés comme des Philippins le sont en Californie, Washington enverrait soldats et marins pour mettre ordre à cela. Mais les Philippins, eux, sont dans l'impossibilité d'intervenir [illegible] en Californie.

"Tant que nous vivrons sous un même drapeau, [illegible] M. [illegible], les [illegible] pouvoir venir aux Etats-Unis et travailler [illegible] Américains sous la protection des lois du pays."

Les Nazis en Déroute

[illegible]

Fierté actuelle, la vie de dix à vingt Philippins est en danger. Le gouverneur assure qu'il domine la situation, mais qu'il ne garantit rien pour lorsque cesseront les mesures de protection actuelles.

Les recettes du Pacifique Canadien

Les recettes du Pacifique Canadien pendant la période du 14 au 21 janvier se sont élevées à $3,129,[illegible], comparativement à $3,[illegible] pendant 1929, soit une diminution de $712,000.

Ouverture de la session

(Suite de la première page)

[illegible] des débats [illegible]. On ne touche pas [illegible] droits les plus [illegible] catholique qui représente vingt pour cent de la population.

[illegible] du Star de Saskatoon [illegible] 1929. Le docteur Anderson peut être de bonne foi [illegible] dans ses [illegible] la question scolaire, mais [illegible] le docteur Anderson peut être exempt de préjugés et d'amertume, mais il est appuyé par des

gens dont l'esprit est faussé par le fanatisme sectaire... S'il arrivait au pouvoir, il subirait de ces gens une pression qui pourrait le mener à un désastre."

La question d'éducation pourrait bien faire trébucher Anderson et son gouvernement coopératif tôt ou tard.

Nous espérons que les indépendants et les progressistes sauront s'inspirer des vrais principes du fair play britannique et rejeter une mesure qui, autrement, pourrait les acculer pour toujours auprès de l'élite de toutes les races désireuses de vivre en paix dans cette si belle province.

—Dis, p'pa?
— Quoi donc, mon fils?
— Est-ce que c'est vrai que les grands poissons, ils mangent les toutes petites sardines?
— Mais, oui, mon bijou, c'est tout à fait vrai!
— Ah! Bah! ... Dis, p'pa?
— Que veux-tu encore?
— Si c'est vrai que les gros poissons, ils mangent les petites sardines, comment qu'ils font pour ouvrir la boîte?

Coliques de vent

"J'ai souffert de coliques de vent pendant plusieurs années et spécialement à l'époque du printemps. Les crises me prenaient souvent deux fois par semaine et s'arrêtaient sur mon estomac avec une telle pression que je croyais presque qu'il allait éclater. Cela me montait jusqu'à la gorge et m'ôtait la respiration. J'ai souvent pensé que c'était ma fin. Aucun docteur ne pouvait me soigner", écrit Mme J. Larsen, de Briercrest, Sask. "Il y a deux ans, je commençai à prendre le Kuriko du docteur Pierre et je suis maintenant aussi bien portante et forte que possible. Je fais tout mon travail de maison et même bien davantage." Pour restaurer et régulariser la fonction normale des organes d'élimination, rien n'est meilleur que cette excellente médecine herbacée qui expulse les matières usées et impures du corps. Ce remède n'est pas vendu dans le commerce de droguerie, car il est fourni directement par le docteur Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

* Livré exempt de droit au Canada.

Les progrès de la médecine

Les malades sont encore nombreux [illegible] de [illegible] pas [illegible] [illegible] combien des [illegible] il n'est pas une personne qui puisse [illegible] les immenses progrès accomplis par la science médicale. [illegible] Lister qui [illegible] en Angleterre [illegible]. En France, pendant la guerre de 1870-71, des blessés [illegible] par [illegible] chirurgicales, [illegible] d'infection [illegible] proportion considérable. [illegible] les méthodes antiseptiques et [illegible] [illegible] "inflammations d'intestin" pour la plupart [illegible] d'appendicite, qu'une intervention chirurgicale "précoce" [illegible]. [illegible] la diphtérie est une maladie [illegible] si on se sert du sérum [illegible] par le Français, Emile Roux. De plus, on peut dire que cette maladie deviendrait plutôt rare, si on se donnait la peine de faire vacciner ses enfants. Il y a quarante ans, où en étions-nous dans le traitement de cette maladie? Au zéro fixe.

Qui ne se rappelle aussi les fameuses épidémies de picotte, de "grosse picotte", comme on disait dans le temps, qui faisait mourir presque toute une partie de la population et marquait de façon indélébile l'autre partie? Aujourd'hui, tout cela a disparu. Et, sans remonter aussi loin, signalons qu'au début de la guerre beaucoup de soldats sont morts de fièvre typhoïde jusqu'au jour où a été appliquée systématiquement la vaccination. Encore une trouvaille moderne et encore une maladie qui devrait disparaître de la face de la terre si le monde voulait s'ouvrir les yeux et s'en donner la peine. Ne pratiquons-nous pas, en France, sur une haute échelle, la vaccination des nouveaux-nés contre la tuberculose pulmonaire? Au Canada, cette vaccination n'est pas encore employée systématiquement, mais espérons qu'elle le deviendra bientôt. Il n'y a que cinq ans qu'un médecin de Toronto, Banting, a découvert contre le diabète une médication active, l'insuline.

Que dire aussi de la chirurgie et de ses progrès? Appendicites, cancers de l'estomac au début, ulcères de l'estomac, maladies du foie, des reins, tumeurs, il n'y a plus de [illegible]. Il n'y a pas d'organes où l'art chirurgical n'ait son application. Et si nous ajoutons à cette liste les rayons X, le radium, les

[illegible]

LE TEXTE DU PAPE

L'encyclique "Mens nostra" sur les exercises spirituels

A Nos Vénérables Frères, patriarches, primats, archevêques, évêques et aux Ordinaires des lieux en paix et communion avec le Siège apostolique.

PIE XI, PAPE.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

(suite et fin)

RECOMMANDE AUX LAIQUES

Nous ne désirons pas moins vivement, Vénérables Frères, voir se former par les exercices spirituels de nombreuses cohortes de cette Action catholique que Nous ne cessons et ne cesserons pas de promouvoir de toutes Nos forces et de recommander comme une participation fort utile, pour ne pas dire nécessaire, des laïques à l'apostolat hiérarchique. Nous ne trouvons pas de mots pour exprimer toute la joie qui Nous a envahi, en apprenant qu'à peu près partout ont été institués des séries particulières de retraites où se forment les pieux et courageux soldats du Christ, en particulier les troupes de jeunes. Ils s'y rendent fréquemment pour être mieux préparés et plus ardents aux saints combats du Seigneur, ils n'y trouvent pas seulement des forces pour imprimer plus parfaitement en leur âme le sens de la vie chrétienne, mais encore il n'est pas rare qu'ils y perçoivent dans leur coeur la voix [illegible]

[illegible]

qui s'est toujours placée en tête; le Saint-Siège l'a honorée de ses approbations, entières et répétées, des personnages remarquables par leur doctrine spirituelle et leur sainteté l'ont exaltée de leurs louanges; elle a, pendant près de quatre siècles, porté des fruits incontestables de sainteté: c'est la méthode introduite par saint Ignace de Loyola qu'il Nous plaît d'appeler le Maître principal et particulier des exercices spirituels dont "l'admirable livre des Exercices" (Bréviaire, fête de saint Ignace, 31 juillet, de Loyola), de peu de volume, mais riche de doctrine céleste, depuis qu'il a été solennellement approuvé, loué, recommandé par Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Paul III (Lett. Apost. "Pastoralis officii", 31 juillet 1548), brilla, pour citer des paroles que Nous avons prononcées autrefois avant d'être élevé à la chaire de Pierre, "brilla et resplendit comme le code très sage et tout à fait universel des règles pour la direction des âmes dans la voie du salut et de la perfection [illegible]

[illegible]

CONCLUSION

Vénérables Frères, si les Exercices spirituels se répandent ainsi partout et dans tous les rangs de la société chrétienne et si on les accomplit avec soin, ils auront pour résultat une régénération spirituelle; la piété se réchauffera, la religion affermira ses forces, l'apostolat aura de féconds développements et la paix régnera enfin dans les esprits et la société.

[illegible]

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 décembre de l'an 1929, de Notre pontificat le huitième.

(Signé) PIUS, pp. XI.

Choses et autres

La parole du Saint-Père

L'Union des chrétiens ne peut être procurée autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule véritable Eglise du Christ, qu'ils ont eu jadis le malheur d'abandonner. Ce retour, disons-Nous, à la seule et véritable Eglise du Christ, connue telle et bien visible à tous les regards, destinée enfin, par la volonté de son Auteur, à demeurer telle qu'Il l'a Lui-même instituée pour le salut commun des hommes. Car jamais au cours des siècles, l'Epouse mystique du Christ n'a été souillée... Le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise, est unique, homogène et parfaitement articulé, à l'instar d'un corps physique. Il est donc illogique et ridicule de prétendre que le corps mystique puisse être formé de membres épars, isolés les uns des autres; par suite, quiconque ne lui est pas uni ne peut être un de ses membres, ni soudé à sa tête, qui est le Christ...

En définitive, c'est en Siège apostolique fondé en cette ville, consacré par le sang des Princes des Apôtres, Pierre et Paul, c'est à ce siège, disons-Nous, "fondement générateur de l'Eglise catholique", que doivent revenir les fils séparés. Qu'ils y reviennent, non avec la pensée et pas même avec l'espoir que "l'Eglise du Dieu vivant, colonne et soutien de vérité" [illegible]

Le Pape reçoit le prince de Monaco

[illegible]

Mgr G. Forbes part pour Rome

Ottawa. — S. G. Mgr G. Forbes, archevêque d'Ottawa, a annoncé, dans une lettre circulaire à son clergé, qu'il partirait de New-York le 7 février, pour se rendre à la Cité vaticane, où il fera son voyage "ad limina." Mgr l'archevêque partira d'Ottawa pour s'embarquer à New-York, à bord de *L'Ile-de-France*. Mgr J. Lebeau, chancelier du diocèse, l'accompagnera.

MM. SS. J.-H. Chartrand, vicaire de Saint-Joseph, Hull, et Joseph Charbonneau, supérieur du grand séminaire, vicaires généraux, sont nommés administrateurs du diocèse, pendant l'absence de Mgr l'archevêque. M. l'abbé René Martin, secrétaire de Sa Grandeur, remplira les fonctions de vice-chancelier.

Mort de l'abbé Gravel

Warwick. — M. l'abbé Elisée Gravel, curé de Warwick, est décédé, à l'âge de 65 ans et huit mois, après quelques semaines de maladie.

Né à Saint-Denis-sur-Richelieu, comté de Saint-Hyacinthe, le 29 mars 1864, il fit ses études au séminaire de Montréal et en Italie, à la Propagande de Rome, où il fut ordonné prêtre par Mgr Lenti, le 1er novembre 1888. Il continua ses études à Rome, de 1889 à 1891, et à son retour au Canada, il fut nommé vicaire à la cathédrale de Nicolet, poste qu'il occupa jusqu'en 1893. De 1893 à 1898, il fut curé de McLeod, dans l'Alberta, puis aumônier de l'hôpital de Saint-Boniface. De retour dans la province de Québec, il devint successivement à Ste-Anne du Sault, dans le diocèse de Nicolet, auxiliaire à Saint-Guillaume, curé à L'Avenir, où il a bâti l'église nouvelle, en 1904 et en 1915. A sa mort, il était curé de Warwick depuis onze ans.

Mort de M. Huot

UN ARTISTE CANADIEN

Québec. — Charles Huot, peintre bien connu, est mort dans sa 75ème année, après une maladie de dix jours. Il était à achever, pour la voûte du Conseil législatif, une grande toile représentant *L'ouverture du Conseil souverain en 1663*; il a demandé à M. Antonio Masselotte, son élève, de mettre la touche finale à sa *dernière œuvre*.

[illegible]

Frères, sa femme, née Louise Schneider, il y a 25 ans. Une fille, un frère et cinq soeurs, dont Mlle Eva Huot, de Montréal, lui survivent.

La paroisse des martyrs canadiens

Ottawa. — Une nouvelle paroisse des Bienheureux Martyrs canadiens, détachée de celle de la Ste-Famille, à Ottawa-est, a été officiellement inaugurée. Pour la première fois, les catholiques de langue anglaise de la localité ont entendu la messe dans la chapelle du collège Saint-Patrice, où les offices auront lieu en attendant la construction d'une église.

Le R. P. Edward Killeen, O. M. I., a annoncé que les messes seront dites tous les dimanches à 7 heures, 9 heures et 11 heures. On ne s'attend pas à ce que la construction de la nouvelle église soit commencée cette année.

A Sainte-Famille, le R. P. [illegible], O. M. I., curé, a annoncé les mêmes heures de messe pour paroissiens de langue française.

840 églises fermées en deux mois en Russie

Paris. — Depuis deux mois dans la Russie des Soviets, 540 églises, [illegible] synagogues et [illegible] mosquées ont été fermées par les bolchevicks, [illegible]

[illegible]

Les Canadiens français émigrent moins

Washington. — L'émigration et l'immigration aux frontières canado-américaines se contrebalancent. Les chiffres font voir qu'en 1929, les immigrants du Dominion s'élevèrent à 65,419; les immigrants s'élevaient à 30,560 plus 33,798 Canadiens de retour, soit une perte nette de 82 pour le Canada.

Cette situation est due plutôt à la baisse de l'émigration du Dominion qu'à l'augmentation de l'immigration. L'émigration est montée à un haut point en 1923, alors que 200,000 personnes se sont déplacées vers le sud.

Les statistiques font voir que le Canadien français est plus attaché à son domaine natal que son compatriote de langue anglaise. Bien que les Canadiens français forment environ les 28 pour cent de la population du Dominion, le pourcentage de leur émigration par rapport au total est de 20. Depuis cinq ans, le mouvement des Canadiens français aux Etats-Unis a baissé au même taux que le mouvement général. En 1925, les chiffres étaient de 16,173, et en 1929, de 10,771.

Le tunnel du détroit de Gibraltar

Madrid. — Une commission a étudié la possibilité de forer un tunnel de huit ou dix milles de long pour relier l'Afrique et l'Europe près de [illegible], les limites [illegible] du [illegible] les [illegible] de publier un décret [illegible] qui demande à la Commission de poursuivre ses recherches cette année et lui alloue 50,000 pesetas. Le décret accorde aussi un subside de 100,000 pesetas au mouvement militaire du Maroc pour [illegible] des expériences de forage de [illegible]

CABINET ANDERSON



HON. J. T. M. ANDERSON, Premier (Saskatoon) — HON. M. A. MacPHERSON, Attorney-General (Regina) — HON. DR. F. D. MUNROE, Minister of Public Health (Moosomin) — HON. W. C. BUCKLE, Minister of Agriculture — HON. J. F. BRYANT — HON. J. A. MERKLEY — HON. J. F. STEWART, Minister of Highways — HON. A. C. STEWART — HON. DR. D. STIPE, Without Portfolio

Conférence Navale

Limitation d'après le tonnage global

Londres. — On croit qu'au moins un des désidérata des délégués français à la conférence navale, un de ceux qui menaçaient de causer des difficultés, pourra recevoir satisfaction depuis qu'on a modifié la théorie de la limitation selon le tonnage global.

Les Français ont toujours demandé que les armements navals soient réduits quant au tonnage global, ce qui leur permettrait de construire autant de navires qu'il leur en faudrait dans n'importe quelle catégorie, pourvu que la limite totale ne soit pas dépassée. Les Anglais, eux, voulaient limiter les armements catégorie par catégorie. À la fin de la semaine, des rencontres entre les délégués français et américains ont amené un compromis que l'on croit acceptable pour tous. [illegible]

Hugh Gibson, ambassadeur des États-Unis en Belgique et délégué à la conférence, était présent à cette réunion. Il a réaffirmé les déclarations américaines de l'[illegible] [illegible] à la Grande-Bretagne et à la France. Les États-Unis sont prêts à discuter une proposition de désarmement selon le tonnage total [illegible] de celle de M. [illegible] à Genève. Cette proposition permettrait de passer d'une catégorie à une autre dans les limites du tonnage global fixé pour [illegible] [illegible]

LA QUESTION DES CROISEURS DE DIX MILLE TONNES ET DU CANON DE HUIT POUCES

Londres. — La discussion entre les experts réunis à la conférence de Londres pour décider si la limitation sera par catégories — les différents types de vaisseaux de guerre — ou selon le tonnage global, a avancé sur la façon le problème du croiseur de 10,000 tonnes et du canon de huit pouces. Il semble que l'on avance vers un compromis entre les deux vieilles méthodes de réduire les armements. Les armements navals seraient limités par catégories et le transfert du tonnage d'une catégorie à une autre se ferait selon les formalités prévues.

[illegible] avec le tonnage des croiseurs [illegible] semaine de [illegible] entre les Anglais et les Américains. Les deux nations ont des besoins différents. Les États-Unis ont moins de bases navales [illegible] de colonies; c'est pourquoi ils se trouvent pour des croiseurs de 10,000 avec canons de 8 pouces. La Grande-Bretagne a beaucoup plus à cœur la vitesse, elle a besoin d'un plus grand nombre de [illegible] — [illegible] [illegible] Voilà autant de problèmes techniques que les experts ne peuvent [illegible]

[illegible]

Londres. — Il se pourrait que la [illegible] [illegible] pour [illegible] la guerre sous-marine, spécialement en ce concerne les [illegible]. Au cours de plusieurs [illegible] que se faisait pour préparer la réunion plénière, il paraîtrait que certaines délégations ont insisté pour que la rédaction d'un tel code humanitaire soit inscrite sur l'agenda.

Le cabinet [illegible] a déclaré que si l'abolition du sous-marin était impossible, les États-Unis voudraient au moins en restreindre l'usage. On dit que les Français voudraient ne pas aller plus loin et rédiger un code qui comprendrait les autres types de navires de guerre.

On ne croit pas qu'il soit possible de faire disparaître le sous-marin ou de régler la vieille question de la liberté des mers. Certains délégués croient cependant que la conférence inscrira dans le droit international certains nouveaux [illegible] sur l'usage des vaisseaux de guerre.

Déclaration du colonel Ralston, délégué canadien à la conférence navale

"Je suis très satisfait, a déclaré le colonel J. L. Ralston, ministre de la Défense nationale et délégué canadien à la conférence navale, lorsque le représentant de la Canadian Press lui a demandé son opinion sur la marche de la conférence." Les conversations officieuses entre les différentes délégations semblent obtenir d'excellents résultats tenues [illegible], s'est-il ajouté. Il faut admettre [illegible] que deux puissances discutent ensemble les problèmes qui les intéressent tout particulièrement, pour communiquer le résultat aux autres puissances.

M. Ralston a déclaré aussi que pour le moment il avait décidé de se servir, pour l'entraînement, de l'avion léger qui donne actuellement un bon service. Tout en prenant part aux travaux de la conférence, M. Ralston a trouvé le moyen de causer avec les fonctionnaires du ministère de l'aviation et les manufacturiers d'aéroplanes pour tâcher de trouver un type d'avion pour l'entraînement ainsi et utilitaire au Canada. Il a été les chefs sur deux années plus ou moins pour l'embarquement, mais il a [illegible] d'attendre que le ministère anglais de l'aviation en ait fait l'essai.

Crerar condamne le fanatisme dans la Saskatchewan

L'hon. T.-A. Crerar, ministre des Chemins de fer, parlant à un des jeunes de l'Association libérale de Winnipeg, a dit: "L'Ouest canadien devrait être un pays libéral. En fait, c'est un pays libéral. Toutefois un petit [illegible] en Saskatchewan où, pour le moment, des appels au fanatisme de race et de religion produisent leur effet, mais cela nous passera. La rapidité avec laquelle elle passera dépendra de l'[illegible] avec laquelle les principes du libéralisme seront exposés au peuple."

Le voix de nos évêques

LE ROLE TRADITIONNEL DE NOS CHEFS SPIRITUELS ANDERSON SILENCIEUX

Ces voix épiscopales qui s'élèvent au moment du danger pour dénoncer l'injustice, faire entendre la voix de la vérité et soutenir leur troupeau, sont bien dans la tradition catholique de notre pays. Elles rappellent celles de ces grands évêques d'autrefois qui [illegible] [illegible] [illegible] leur troupeau et ne se lassent pas de leur prodiguer leurs conseils, de [illegible] pour la défense des droits, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] spirituel de leurs ouailles, qui [illegible] sans se lasser, à leurs écoles, leurs [illegible], et qui réclament pour leur troupeau que de l'[illegible] justice!

Les gouvernements persécuteurs ne redoutent rien autant que ces voix de [illegible] et [illegible] car ils savent qu'elles ne se taisent jamais et que, toujours elles ont le dernier mot. À côté de ces géants ils ne sont que des pygmées malfaisants qui ne durent point et dont on ne parlera bientôt plus.

Les évêques ne parlent pas à la légère, et ils ne sont pas obligés de venir dans l'Est, comme M. Anderson, expliquer leurs actes ou amender la portée de leurs paroles. De plus, leur sincérité, leur prudence et leur loyauté ne peuvent être mis en doute.

Aux protestations de Nos seigneurs Prud'homme et Charlebois, M. Anderson n'a pas répondu une parole. Il s'est contenté de commenter la démission de M. Armand Lavergne, et il a répété à cette occasion que chaque province avait un droit absolu d'administrer son système d'éducation d'après ses propres lois, et qu'en chassant les emblèmes et le personnel religieux des écoles publiques, il n'avait en vue que la paix et l'harmonie de la province.

Nous avons déjà vu que ce droit n'est pas absolu mais qu'il est limité par le respect dû aux garanties constitutionnelles des minorités et par les principes les plus élémentaires du droit naturel et de la justice distributive.

De plus, vouloir faire régner la paix et l'harmonie en étouffant les droits de toute une partie de la population, c'est jouer sur les mots, c'est tromper le public. Les catholiques ont des enfants à l'école; ils paient des impôts. Ils ont des droits comme les autres citoyens, et s'efforcer de leur imposer un système d'écoles neutres, ce n'est pas établir un régime de liberté, mais violer des droits légitimes et se faire persécuteur. C'est ce que les évêques de Prince-Albert et de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le devoir de se faire entendre.

Charles GAUTIER

Le Droit

ANDERSON DANS DE MAUVAIS DRAPS

Le tout cas prouve considérablement la Saskatchewan M. Anderson, est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la question [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la langue française.

Inutile de dire que le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de sa propre province et de bien ceux qui, dans le Canada, de l'Atlantique au Pacifique, ont [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Il n'est pas dans l'intérêt de [illegible] le gouvernement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], les attaques faites contre les Canadiens français et la province de Québec, par le chef conservateur Anderson, n'ont jamais été désavouées par M. Bennett ou ses acolytes. Ses organisateurs fédéraux, même à Québec, ont tout à fait cette malheureuse affaire sous silence. D'aucuns ont même voulu empêcher qu'on en parlât en public. Mais tout le monde voit que M. Bennett portera la responsabilité de l'iniquité qui s'accomplit en Saskatchewan.

Ce n'est pas tout. M. Anderson a choisi, dès sa venue au pouvoir, de se solidariser complètement avec le parti fédéral. Il a confondu sa cause avec celle de M. Bennett. Par son attitude en regard des ressources naturelles de la Saskatchewan et par maintes déclarations, il s'est montré directement l'actif adversaire du gouvernement King. Or, la Saskatchewan est restée foncièrement libérale. Elle ne pardonne pas à son nouveau premier ministre de s'aventurer sur un terrain glissant et dangereux.

Cette attitude lui a enlevé tellement de popularité que, advenant une nouvelle élection, M. Anderson serait probablement écrasé. Il n'a de là une majorité très précaire. Il s'est maintenu que par des groupes indépendants, qui peuvent lui faire faux bond. En tout cas, il a profondément indisposé les progressistes qui l'appuyaient lors du dernier appel au peuple. Nous en avons la preuve dans un article récent du *Western Producer*, organe des fermiers. Nous y lisons ce qui suit:

"Nous regrettons de trouver au régime des sentiments qui a été pris des membres du gouvernement de la Saskatchewan. Le premier ministre Anderson lui-même, l'honorable M. Buckle, et l'honorable M. [illegible], ont fait connaître aux électeurs de l'Est leur espoir d'un progrès des conservateurs fédéraux aux prochaines élections. Quand nous analysons ces progrès que de telles actions, de leur part, n'ont tout pour effet que de [illegible] la vie du gouvernement de la Saskatchewan, cel [illegible] est amical et sincère. Nous avons la conviction qu'il est possible de donner à cette province un meilleur gouvernement que l'ancien. Cependant, nous sommes [illegible] servir du [illegible], fédéral [illegible]. Le gouvernement provincial ne se [illegible] [illegible]"

Le Western Producer, c'est en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] partisans [illegible] de M. Anderson aux dernières élections. Il a jeté les élections, que [illegible], à [illegible] de M. Gardiner. Mais gare au [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la Saskatchewan, [illegible] plus libérale que [illegible] [illegible] après le [illegible] de M. Bennett.

Le Soleil.

"Sectarianisme"

Québec à la rescousse dit "La Gazette"

Montréal. — La Gazette publie la nouvelle suivante:

"Bien qu'aucun mouvement ne semble s'être encore organisé, des pourparlers [illegible] sont [illegible] en cette ville et dans d'autres centres français de Québec pour soutenir les Français de la Saskatchewan dans la lutte qui s'annonce comme imminente contre l'attitude du premier ministre Anderson contre le bilinguisme dans les écoles de cette province de l'Ouest.

"Il est question de s'organiser une campagne dans toute la province pour aider aux Canadiens français de l'Ouest à s'organiser sur une base solide.

"À part la démission de M. Armand Lavergne, C. R., de l'exécutif du parti conservateur dans le district de Québec, parce que le conseil du parti n'a pas adopté une motion de censure contre le premier ministre de la Saskatchewan, et à part plusieurs articles de fond publiés comme protestations dans la presse française, peu d'agitation s'est encore manifestée à la surface. Mais néanmoins ce qui vient de se produire dans l'Ouest atteint profondément la fierté des Canadiens français dans leur race et leur langue, et la question de la lutte à mener contre le "sinistre règlement 17" a été discutée en plusieurs réunions d'organisation ici, en ces derniers temps.

"Des Canadiens français en vue de la Saskatchewan sont aussi venus exposer leur cas devant leurs compatriotes de l'Est. Tout laisse croire que l'aspect politique de l'affaire n'intéresse pas les Canadiens français de Québec, mais que tout tourne autour de la lutte pour la liberté et l'égalité qui, affirmaient, constituent l'esprit du pacte de la Confédération."

La Gazette ajoute que c'est sur un pied national plutôt que politique que les Canadiens français de cette province sont disposés à étudier si l'administration des écoles est une affaire provinciale ou fédérale. "Dans tous nous, le décret Anderson est un avant coureur des droits français au Canada, et la question s'ouvrir la", écrit ce journal. "Bien que les Français se proposent d'accorder le sujet sous cet angle, chaque partie ne [illegible] pas les possibilités de l'exploitation.

"[illegible] qu'un [illegible] [illegible] que toute initiative qui pourra être prise dans Québec devrait être à l'avantage des libéraux. Cependant il est certain que ce problème va grouper des partisans dans tous les camps politiques, parce que chez les Canadiens français, la langue passe avant la politique."

— Les élèves en [illegible] de se procurer pour [illegible], à la fin les plus dépensières.

* * *

— Les [illegible] ne sont pas [illegible] sujets à [illegible] le [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] ceux qui les ont [illegible].

* * *

La maîtresse. — On transforme les éléphants?

L'élève. — Ils sont si gros qu'on ne les peut pousser.

A qui appartient l'éducation de la jeunesse

L'éducation, oeuvre essentiellement sociale—La mission de la famille, de la société civile et de l'Eglise—Action éducatrice non en opposition avec les droits de la famille ni avec ceux de l'Etat.

ROLE DE L'ETAT

Le correspondant de "La Croix", *de Paris, à Rome, communique à son journal un substantiel résumé de la récente encyclique de Sa Sainteté sur la mission d'éduquer la jeunesse. Dans cette encyclique, le pape dit à qui appartient cette mission.*

"LA CROIX"

De notre correspondant particulier

Rome, 11 janvier.

L'encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse paraît en vue [illegible] de son exceptionnelle importance, des traductions [illegible] dans les différentes langues ne seront publiées incessamment.

Le Pape y répond premièrement à cette question: A qui appartient la mission éducatrice? Cette partie de l'encyclique est traitée avec une grande ampleur; vingt-quatre pages sur quarante et une y étant consacrées.

L'éducation, y est-il dit d'abord, est une oeuvre essentiellement sociale [illegible] trois sociétés nécessaires au sein desquelles l'homme naît y doivent concourir: la famille et la société civile qui sont d'ordre naturel, l'Eglise, qui est d'ordre surnaturel.

L'Eglise en premier lieu. Elle a un double titre d'ordre surnaturel à exercer cette mission: la parole de l'Esprit qui lui en a donné le mandat et le magistère: "Allez, enseignez toutes les nations", et la maternité spirituelle qui lui a été conférée, parce qu'elle engendre, nourrit, forme les âmes à la vie de la grâce. C'est donc de plein droit et avec une totale indépendance qu'elle s'occupe de l'éducation et en prend tous les moyens, l'éducation physique y comprise.

Cela sans préjudice pour l'Etat, car l'Eglise ne s'oppose point à ce que, en chaque nation, ses écoles et autres institutions d'éducation se [illegible] aux légitimes dispositions de l'autorité civile et elle est toujours disposée à s'entendre avec celle-ci pour régler dans un commun accord, le cas échéant, les difficultés éventuelles. La mission éducatrice de l'Eglise s'étend à toutes les nations: pour ses fils d'abord, mais pour les non-fidèles aussi, comme on le voit par les milliers d'écoles fondées par ses missionnaires en des régions non encore chrétiennes.

Cette action éducatrice de l'Eglise n'est pas en opposition avec les droits de la famille, ni avec ceux des individus; sa culture est conforme aux exigences de notre temps.

Elle ne s'oppose pas aux droits de la famille. Comme l'Eglise dans l'ordre surnaturel, la famille produit la vie dans l'ordre naturel; elle est donc chargée par Dieu de développer la vie par l'éducation; elle reçoit avec ce devoir un droit qui est antérieur à tout droit de la société civile et donc de l'Etat. Prétendre que l'enfant appartient à l'Etat, c'est se mettre en contradiction avec le sens commun du genre humain.

Ce droit de la famille est, au [illegible], reconnu juridiquement par les nations qui entendent respecter le droit naturel dans les institutions publiques. Ainsi la Cour suprême des Etats-Unis déclarait-elle, en 1925, que l'Etat n'avait point le droit de contraindre toute la jeunesse à recevoir uniformément l'instruction dans les écoles officielles précisément parce que l'enfant n'est point créature de l'Etat et que sa formation incombe à ses parents.

La primauté de l'Eglise et de la famille en matière d'éducation ne cause non plus aucun dommage à l'Etat. Le rôle de l'Etat est différent du leur.

L'Etat n'a aucun genre de paternité sur l'enfant. Il a mission de promouvoir le bien commun temporel, et en conséquence d'assurer aux familles la paix et la sécurité dans l'exercice de leurs droits, de protéger ces droits antérieurs aux siens et, du même coup, de respecter le droit de l'Eglise sur l'éducation chrétienne. Il lui appartient de protéger le droit des enfants eux-mêmes, quand les parents, physiquement ou moralement font défaut; mais c'est pour suppléer ces parents, non pour les remplacer.

Sa tâche est de promouvoir l'éducation et l'instruction de la jeunesse, en favorisant et aidant les initiatives de l'Eglise et de la famille et de compléter celles-ci par ses propres écoles.

Il peut exiger que tous les citoyens aient une certaine connaissance de leurs droits civils et nationaux, et un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique, correspondant aux conditions de notre temps. Mais point de monopole contraignant les familles à envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat qui seraient contraires aux exigences de la conscience chrétienne, ou même simplement à leurs légitimes préférences.

L'Etat a le droit, néanmoins, de se réserver la fondation et la direction des écoles préparatoires à ses propres services publics, notamment à la milice, "pourvu qu'il ait soin de ne point léser les droits de l'Eglise et de la famille."

"Il n'est pas inutile de répéter ici cet avertissement, parce que, de nos jours — où va se répandant un nationalisme aussi exagéré et faux qu'ennemi de la vraie paix et de la prospérité — on a coutume d'excéder les justes limites, en organisant militairement l'éducation physique des jeunes gens et parfois aussi des jeunes filles contre la nature même des choses humaines, souvent aussi, le dimanche, en envahissant outre mesure le temps qui doit être consacré aux devoirs religieux et au sanctuaire de la vie familiale."

Le Pape ne blâme point cependant ce qu'il peut y avoir de bon dans l'esprit de discipline et de légitime hardiesse en ces méthodes, mais seulement l'esprit de violence et d'exaltation de l'athlétisme qui, même aux temps païens, marqua la dégénérescence de la vraie éducation physique.

C'est, du reste, à l'Etat que, d'une façon générale, revient l'éducation civique qui, dans sa large sphère embrasse presque toute l'action de l'Etat pour le bien commun. Au surplus, en cette matière de l'éducation où l'Etat se rencontre avec l'Eglise, il y a lieu d'appliquer une doctrine générale sur une constitution chrétienne des Etats, si magistralement exposée par Léon XIII. "Tout ce qui dans les choses humaines se rapporte au salut des âmes est du ressort de l'Eglise; tout ce qui rentre dans l'ordre civil et politique est soumis à l'autorité de l'Etat. Jésus-Christ ayant ordonné de donner à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu."

ANALYSE.

Essais critiques

Par Harry Bernard

M. Harry Bernard ajoutait, dernièrement, une nouvelle unité à sa [illegible] de livres déjà parus. C'est un ouvrage tout nouveau [illegible] et qui nous révèle un aspect nouveau de l'auteur.

M. Bernard avait su intéresser ses lecteurs dans ses romans: *L'Homme tombé, La Terre vivante, La Maison vide*, et ses nouvelles: *La Dame blanche*, etc. Cette dernière production, d'un genre tout nouveau, [illegible] a pour titre: *Essais critiques.*

C'est, en effet, à une critique de notre littérature et à quelques-uns de nos écrivains que l'auteur a consacré ces pages. Il dit clairement et nettement sa manière de voir, ne pas craindre de signaler les défauts, mais aussi ne pas oublier le devoir de montrer les bons côtés de nos littérateurs. La critique moderne, en vérité, ne se borne pas à blâmer les défauts, les déficiences et les faiblesses. [illegible] faire ressortir les beautés du travail étudié, les dispositions heureuses de l'auteur. C'est ce à quoi M. Bernard s'est appliqué.

Au premier chapitre il traite de [illegible] et de ses imitateurs ici au pays qui, comme leur maître, se plaisent à chanter dans leurs écrits, le dégoût de la vie et des plaisirs, les douleurs de leur âme, la désespérance, etc. Il les blâme. "Pourquoi, dit-il, ce sentiment d'ennui et d'abdication devant la vie? A quoi bon, en somme, étaler devant le public un coeur aride et désenchanté? Ne serait-il pas plus intéressant et vivifiant de dire la joie de vivre et la beauté du jour?" Il a bien raison. Le peuple canadien, ajoute-t-il, en substance, a un tempérament plus ferme et il est en mesure de donner des écrivains plus robustes. Que nos auteurs cueillent ce qu'il y a de bon chez les bons maîtres étrangers, très bien; mais qu'ils le fassent leur, pour nous donner quelque chose d'allure naturelle et canadienne.

Dans les 7 ou 8 chapitres suivants, l'auteur traite de notre culture, de notre littérature et du travail. Il souligne un grand défaut chez nous: le manque de culture générale, si nécessaire à tout intellectuel, le manque également de travail persévérant et d'études sérieuses après le collège. D'où médiocrité d'un bon nombre de nos oeuvres littéraires.

Comme moyens donc de remédier à cette lacune: étude persévérante, effort tenace, c'est là la clef du succès; les noms et les exemples de ceux qui ont réussi jusqu'ici, en littérature, en peinture comme en tout autre art, du reste, en font foi.

Il donne ensuite les notes caractéristiques que devrait avoir notre littérature: catholique, française et canadienne. Les raisons qu'apporte l'auteur pour prouver son assertion sont justes et devraient être considérées par tous nos écrivains ou aspirants-écrivains.

A ces chapitres, viennent s'en ajouter d'autres aussi très substantiels. La poésie canadienne, avec la classification de ses poètes; Blanche Lamontagne et ses oeuvres; Dantin; Roquebrune, etc.; deux récentes productions d'auteurs catholiques et français: *Le Signe sur les Portes*, d'Emile Baumann et *Aimée Villard*, de Charles Silvestre. Telle est en partie la matière du présent volume de M. Bernard.

On ne saurait donc trop recommander *Essais critiques*. Le lecteur y trouvera de clairs et justes aperçus sur la littérature et les littérateurs de chez nous; il y trouvera aussi des conseils qui l'aideront lui-même au besoin, si le métier d'écrivain lui sourit.

Et j'ajouterai une autre raison pour nous de lire cet auteur. A titre de Canadiens, ne devons-nous pas, en effet, encourager les nôtres quand ils le méritent? Ce serait là, je crois, une excellente manière de faire preuve de patriotisme sincère.

LEON DAUDET REVIENT EN FRANCE

Paris. — Le retour de Léon Daudet en sol français, après 29 mois d'exil, est le déclenchement du second acte d'un conflit implacable. Léon Daudet est un chef royaliste. Au gouvernement républicain qui l'a amnistié et l'a rappelé, il lance un défi catégorique:

"Je n'ai aucun remerciement à offrir au gouvernement de la république pour m'avoir rappelé d'exil. Ma détermination de châtier les officiers du gouvernement qui ont assassiné mon fils, et de fustiger les magistrats serviles et corrompus n'a pas changé. Ma volonté de détruire le régime qui désorganise, ruine et étouffe la France reste la même."

Il reproche au gouvernement qui accepte de l'argent des Etats-Unis pour réparer Versailles, qui autorise Mme Curie à accepter des secours des Etats-Unis pour son grand travail humanitaire, qui laisse la faculté de médecine la plus respectée du monde, la faculté de médecine de Paris, tomber en décadence ou rechercher de l'argent à l'étranger — surtout aux Etats-Unis.

"Il y a, dit-il, quelque chose de "pourri" dans la France, quelque chose qui étend sa mauvaise influence à la sûreté générale, service de détective, à la judicature, à la magistrature. Elle pervertit la presse et la politique de la nation.

"Clemenceau, aigri et abandonné avant sa mort, craignait la dissolution prochaine de la France, la fin de cette civilisation qui fut d'abord hellénique, puis latine et finalement française, et pour laquelle il n'y a dans le monde aucun héritier.

"Je ne partage pas son pessimisme."

Cet audacieux, dit-il est, en général une conséquence de cette célèbre dénonciation qui a électrisé la France dans l'année de la guerre 1917.

A son ambition de restaurer à la France sa monarchie, Léon Daudet joint le désir de venger son fils Philippe, mort il y a trois ans. La gendarmerie prétend que le jeune homme commit le suicide, mais le père dit que son enfant a été victime d'un complot de la police qui voulait se venger de la campagne sans relâche de Daudet contre certains membres de la chambre des députés et certains chefs de la gendarmerie.

Pour avoir soutenu ceci, Daudet fut arrêté mais s'enfuit de prison et s'exila en Belgique.

Au second acte, on voit presque tous les vieux acteurs. Joseph Caillaux est revenu en Chambre. [illegible] est président de son comité de finances. La sûreté générale est impliquée dans un autre prétendu scandale. Briand, un vieil antagoniste, est ministre des Affaires étrangères. Et Daudet est de retour pour les attaquer tous.



M. H.-B. MacKENZIE
Gérant général de la Banque de Montréal

M. ARMAND LAVERGNE

M. Armand Lavergne a remis sa démission au comité exécutif conservateur du district de Québec parce que ce comité a refusé d'accepter une motion de censure contre le gouvernement provincial de la Saskatchewan.

Cette attitude ne nous étonne pas de la part de M. Lavergne qui a toujours été un énergique champion des droits des minorités, et dont la voix éloquente s'est fait entendre souvent pour la défense de la justice et le respect du pacte confédératif.

Celle du comité exécutif dont M. Lavergne faisait partie ne s'explique guère. A moins qu'on ait craint en censurant M. Anderson, de nuire au parti conservateur fédéral, ou d'intervenir dans un domaine qui ne regarde que les provinces.

Les provinces sont autonomes dans le domaine scolaire, mais jusqu'à un certain point seulement. Cette autonomie ne leur permet pas de violer les droits qui ont été reconnus soit en 1867, soit lors de l'entrée de ces provinces dans la Confédération canadienne. Si les minorités ont droit de recourir au parlement fédéral lorsque leurs libertés sont violées, de même les provinces ont parfaitement raison d'intervenir pour faire respecter les engagements pris, et protéger l'unité du pays.

De plus, les conservateurs de Québec ont tout à gagner à séparer leur cause de celle de M. Anderson. Cahan et ses partisans, tout en se donnant comme conservateurs, ont rompu avec les traditions d'équité du grand parti de Cartier et de Macdonald. Plus les conservateurs québécois gardent le silence, plus l'opinion publique les confondra, eux et leur cause, avec les conservateurs de la Saskatchewan. Ce n'est certes pas le résultat que l'on cherche, mais on prend tous les moyens pour l'obtenir.

Le Droit.







-- PAGE AGRICOLE -



Carnet d'une ménagère

Les crocus [illegible] et à gagner, et savez ce qu'ils y gagnent!

* * *

Une glacière, d'une si grande utilité sur une ferme, est de construction facile. Avez-vous un hangar, une grainerie, un abri quelconque? [illegible] une caisse, remplissez-la de neige, bien tassée. Si le temps est très froid, versez de l'eau pour en former un bloc compact. [illegible] Recouvrez de bran de scie ou de paille bien tassée et d'un plancher, double si possible. [illegible] et, jusqu'à l'automne, vous aurez une glacière pour mettre au froid: lait, crème, beurre, viande, etc.

* * *

Quand le lait est abondant [illegible] [illegible] Très épais, avec une sauce [illegible] du chocolat fondu, vous [illegible] le mettre entre les biscuits.

* * *

L'eau de Javelle se fabrique très bien à la maison. Dans une jarre en grès, mettez une livre de chlore de chaux, une livre de caustique, ajoutez deux gallons d'eau douce et laissez déposer. Embouteillez l'eau claire et bouchez bien. [illegible] Il est entendu que la laine et les couleurs ne supporteraient pas pareil traitement.

* * *

Une femme adonnée au spiritisme, interroge l'esprit de son mari défunt:

— Es-tu heureux?

— Très heureux!

— Plus heureux qu'avec moi?

— Mille fois plus heureux!

— Où es-tu?

— En enfer!

* * *

Celle autre, pour rétablir la bonne humeur:

Un vieux et une vieille étaient à se chauffer près du poêle. [illegible]

— Bon, ciel! [illegible]

* * *

Sur ce, je tire la porte. Bonsoir!

VIEILLE MÉNAGÈRE.

Propos agricoles

Le prix du blé

Calgary. — Le rapport de l'Alberta Coopérative Council, lu à la convention des Fermiers-Unis de l'Alberta, prévoit une baisse dans le prix du blé d'ici deux ans par suite des emblavements accrus et de la production massive qui en résulte. Étant donné les surfaces actuellement affectées à la culture du blé, il suffirait de deux récoltes normales pour créer un surplus qui, dans l'état actuel de concurrence [illegible] des autres pays, ne pourrait qu'amener une baisse des prix.

Pour obvier à cette menace, le rapport suggère d'accroître la valeur de chaque dollar provenant de la vente du blé [illegible] en pratiquant l'achat coopératif [illegible] par les chaînes de magasin.

Contre le cancer du blé

En une seule année, la rouille a causé dans l'Ouest du Canada pour [illegible] de dommages. Cette maladie est une grave menace dans d'autres pays; ainsi elle a totalement [illegible] la récolte de blé de 1928 en Argentine. Les producteurs en dehors du Canada ont tenté de créer un blé résistant à la rouille, mais ce sont ceux de ce pays qui ont obtenu le succès le plus marqué. L'an dernier, on a créé au Service fédéral de recherche sur la rouille à Winnipeg une nouvelle variété de blé [illegible] est égale au blé actuellement produit en qualités commerciales, du type No 1 Nord. La recherche dans ce sens ne sera terminée que dans deux ou trois ans, car il faut aussi déterminer de quelle façon se comportera ce nouveau blé par rapport à d'autres dangers, mais on peut affirmer sans crainte qu'il permet de surmonter ce qu'on peut appeler justement le "cancer du blé."

La motoculture

Au sujet des méthodes de culture, il est peut-être intéressant de noter que pendant la période au cours de laquelle la motoculture a le plus progressé — les cinq dernières années — c'est l'Ouest canadien qui a enregistré l'avance la plus notable, car les ventes d'instruments et de machines agricoles y ont été relativement plus fortes qu'en n'importe quelle autre région agricole. [illegible] On peut sans doute objecter que la motoculture en est encore au stade expérimental, mais si, comme le prédisent les meilleures autorités en la matière, l'agriculteur doit remplacer le cheval par le moteur, l'Ouest du Canada s'adapte rapidement au nouvel ordre de choses.

Retour à la culture mixte

L'un des traits les plus frappants de l'agriculture dans l'Ouest est le retour à l'industrie laitière de nombreux fermiers qui, à cause des profits [illegible] réalisés dans la culture du blé en 1926 et 1927, n'ont plus trouvé autant d'intérêt à cette forme d'activité. Cette orientation récente vers la culture mixte, dont on attend généralement le caractère de permanence, se traduit par l'augmentation de la production du beurre pour les trois premiers trimestres de 1929 par rapport à la période correspondante de 1928, de 18 pour cent au Manitoba, 22 pour cent en Saskatchewan et de 10 pour cent en Alberta.

Préparons-nous à pulvériser

(Notes des fermes expérimentales)

On attend souvent que les insectes, ou que les maladies qu'il faut combattre aient fait leur apparition avant de se préparer à pulvériser. C'est beaucoup trop tard et l'échec que l'on essuie souvent dans la lutte contre ces fléaux est dû dans bien des cas à cette négligence.

C'est pendant l'hiver qu'il faut se préparer à pulvériser, avant que l'époque des travaux du printemps soit arrivée, et avant que les insectes et les maladies aient commencé à manifester de l'activité.

C'est pendant l'hiver qu'il faut se procurer les renseignements les plus modernes sur les moyens de combattre ces fléaux. [illegible] de pulvérisation et [illegible] la pompe à pulvériser est en état de fonctionnement ou en [illegible] une nouvelle. Il faut être prêt à faire autant d'applications qu'il est nécessaire pour obtenir des fruits et feuillages propres et non abîmés. A la ferme expérimentale, Ottawa, on a constaté qu'il faut, en certaines saisons, six applications au plus de matériaux de pulvérisation pour préserver entièrement la tavelure du pommier, mais les fruits que l'on obtient [illegible] [illegible] La première application doit être faite immédiatement après que la végétation commence ou lorsque l'arbre est encore à l'état dormant; soyez donc prêt à commencer à la bonne époque.

W. T. MACOUN,
Horticulteur fédéral.

La provenance de la semence de maïs est un facteur important dans la production du maïs.

(Notes des fermes expérimentales)

Le maïs, choisi de la variété ou de l'espèce est très souvent la cause pour laquelle la récolte de blé d'Inde n'est pas satisfaisante. Votre qu'une variété donne de grands rendements de fourrage vert, ceci ne signifie pas qu'elle convient pour le district. En choisissant une variété, il faut prendre en considération le degré de maturité qu'elle atteint dans la localité en question.

C'est dans la phase hâtive ou vers la fin de l'état pâteux que le blé d'Inde est le plus nourrissant. Au Manitoba, la plupart des grandes variétés de blé d'Inde n'atteignent pas cette phase avant l'arrivée des gelées destructives d'automne, et l'ensilage que l'on en fait est moins savoureux, moins succulent et plus acide que celui du blé d'Inde qui est plus mûr.

La variété n'est pas tout; il faut aussi tenir compte de l'origine de la semence. En ces quatre dernières années, à la ferme expérimentale de Brandon, nous avons fait l'essai dans les conditions du Manitoba, d'espèces régionales de Dentée du Nord-Ouest, de Gehu et de Minnesota No 13. Nous avons constaté qu'il y avait autant de différence au point de vue de l'époque et de la vigueur de la germination et de la phase de maturité entre les espèces d'une même variété qu'entre les variétés elles-mêmes.

La semence produite au Manitoba et la semence produite plus au nord ont germé à une température plus basse et on fait une pousse plus vigoureuse au printemps que n'a fait la semence qui avait été cultivée plus au sud. On a donc pu semer cette semence du nord plus tôt au printemps.

En outre, la semence produite plus au nord a donné, en général une récolte qui était plus mûre que la récolte obtenue de la semence du sud et elle a produit, comparée sur la base de la matière sèche, une plus grande quantité de principes nutritifs par acre. Ceci s'applique principalement aux espèces de Gehu et de Dentée du Nord Ouest.

La leçon qui se dégage de cette expérience est que les cultivateurs du Manitoba agiraient sagement en se procurant, autant que possible, de la semence produite dans leur province même ou dans les Provinces des Prairies et les états voisins, à condition que cette semence soit bien mûrie, bien séchée et qu'elle possède une bonne vitalité.

G.-P.-R. BUCKLEY,
Ferme expérimentale fédérale,
Brandon, Man.

Divers

Les voyages économiques de la "Fierté française"

INVITATION AUX HOMMES D'AFFAIRES

Au retour d'un voyage en France en juin 1928, M. Joseph Dumais, directeur du Conservatoire de Québec, avait conçu l'idée d'organiser une excursion à Paris à un prix très modique afin de permettre, même aux petites bourses, de faire ce beau voyage auquel rêvent tous nos compatriotes. Ce voyage se fit en mai 1929 par l'Empress of Scotland, du C. P. R., et obtint un très vif succès.

Fort de l'expérience acquise, M. Dumais se propose de faire encore mieux et a mettre en marche, le printemps prochain. Mais son but n'est pas de se promener par mer et par terre, en compagnie de compatriotes; il désire que ces voyages aient leur côté pratique. Il a constaté depuis longtemps que l'élément canadien français n'était pas assez connu en France, en dépit du nombre sans cesse grandissant de compatriotes qui vont, chaque année, se [illegible]. Et pourquoi? Parce que nous voyageons isolément ou en famille et que nous passons inaperçus. C'est regrettable à plusieurs points de vue car, non seulement nous ne voyons pas tout ce que la France peut nous offrir, mais nous n'attirons pas non plus l'attention des industriels et des capitalistes français sur notre immense pays, si riche pourtant de ressources inexploitées et où tant de milliards étrangers sont déjà placés. Tout récemment, au retour d'un voyage de plusieurs mois en Europe, un financier bien connu de Montréal, dans un communiqué aux journaux, disait ceci: "La France a des masses de capitaux disponibles, une formidable force financière inerte. Elle recommence à chercher un emploi à ses capitaux inertes. Ses capitalistes attendent nos banquiers, nos capitaines d'industries. Nous avons des industries à développer, ils ont de l'argent à placer." Le meilleur moyen pour nous renseigner consiste à joindre l'utile à l'agréable et de voyager en groupe. Cinquante hommes d'affaires, voyageant ensemble, feront plus pour nous faire connaître et apprécier à Paris, à Bruxelles et ailleurs, que cinq cents familles voyageant isolément d'une ville à l'autre.

Industriels, négociants, professionnels et autres qui cherchent à agrandir leurs connaissances, à développer leurs affaires, à agrandir leur champ d'action, etc., sont donc invités à faire le beau voyage de 31 jours, qu'organise actuellement la Fierté française pour le 3 mai prochain. Ce sera une occasion unique, exceptionnelle de bien se renseigner sur les industries françaises, en visitant d'abord la grande Foire de Paris qui, le printemps dernier, réunissait près de 8,000 industriels et exposants français, puis d'aller passer quelques jours en Belgique, afin de voir les grandes expositions de Liège et d'Anvers.

Pour renseignements supplémentaires sur ce voyage, s'adresser à M. Joseph Dumais, éditeur du Soleil, Québec. M. Dumais est à la disposition des Chambres de Commerce ou associations commerciales désireuses d'entendre une intéressante conférence sur Paris et le voyage projeté.

Le tourisme rapporte au Canada $300,000,000 par année

Montréal. — L'industrie du tourisme que nous pourrions appeler "l'exportation du paysage", rapporte au Canada environ $300,000,000 par année, soit autant que l'industrie minière avec cette différence que l'exportation des minéraux rétabli [illegible] ressources naturelles, alors que le tourisme n'altère pas nos paysages", dit M. Allan Longstaff, publiciste du chemin de fer National au Canada, parlant devant les membres du St. George Snow Shoe Club.

"L'été dernier, dit M. Longstaff, environ [illegible] millions de touristes sont venus au Canada [illegible] [illegible] Car si nous savons tous que le Canada est le pays par excellence pour y vivre et y travailler, l'immense majorité des touristes voit le pays idéal pour s'y amuser."

M. Longstaff décrivit ensuite quelques-unes des [illegible] en insistant particulièrement sur les parcs nationaux qui, comme Jasper Park, le parc Prince-Albert, le parc National des Laurentides, constituent d'excellentes réserves de gibier tout en offrant aux pêcheurs des avantages exceptionnels.

Après le déjeuner, M. W.-H. Robinson, photographe officiel du Canada, fit passer sous les yeux des convives quelques beaux films de [illegible] pris par son service, entre autres une pêche au saumon dans la rivière Margaree et un voyage en traîneau à chiens dans les bois du Lac Saint-Jean, P. Q.

Recettes

La bonne cuisine

MAYONNAISE SANS OEUFS

Trois cuillerées à soupe de lait non dilué; une demi cuillerée à thé de sel; une demi cuillerée à thé de moutarde, 2 cuillerées à soupe de vinaigre fort; trois quarts de tasse d'huile à salade quelconque; un quart de cuillerée à thé de poivre. Mêlez les assaisonnements; ajoutez le lait et, graduellement, l'huile en battant avec un fouet à oeufs, puis le vinaigre toujours en battant. S'emploie comme une mayonnaise ordinaire. On la verse dans un bocal qu'on couvre et où elle se conserve au frais indéfiniment. Quand elle épaissit, on y ajoute un peu de lait.

BISCUITS A LA FARINE D'AVOINE

Un oeuf; un quart de tasse de sucre; un tiers de lait, environ, une demie tasse de farine d'avoine; deux tasses de farine ordinaire; une demi cuillerée à thé de sel; 2 cuillerées à thé de poudre à pâte.

Mode de préparation: mélanger et tamiser les ingrédients secs.

Battre l'oeuf; ajouter le sucre, le lait en alternant avec la farine graduellement.

Travailler la pâte sur une planche farinée; lui donner un quart de pouce d'épaisseur; tailler avec un emporte-pièce et faire cuire à fourneau modéré sur une tôle beurrée.

— Ce sont les critiques [illegible] qu'il faut craindre de hasarder, et non les louanges [illegible].

* * *

— Dans cette vie, la vertu consiste à aimer ce qui doit être aimé.

* * *

— Il est dans notre destinée d'ici-bas d'où il suit [illegible] que l'action doit être pour nous une obligation, un besoin et un plaisir.

* * *

— Il y a quelque chose de plus haut que l'orgueil, et de plus noble que la vanité, c'est la modestie; et quelque chose de plus rare que la modestie, c'est la simplicité.

* * *

— Cultiver la joie sous toutes ses formes variées, c'est la plus grande [illegible] de la race humaine.

Marché aux grains de Winnipeg

Blé — No 1 Nord, 128 3-8; No 2 Nord, 127 3-8; No 3 Nord, 122; No 4, 109 1-8; No 5, 107 3-8; No 6, 98 3-8; fourrage, 89 3-8; voie, 120 7-8.

Marché aux animaux de Prince-Albert

Le marché aux bêtes à cornes a été balayé à des prix fermes. Le marché aux porcs accuse une baisse avec $12.50 pour les bacons et 11.65 pour les porcs de boucherie.

Bouvillons de boucherie, 8.00 à 9.00; qualité moyenne, 7.00 à 8.00; génisses de boucherie, 8.00 à 8.50; qualité moyenne, 7.00 à 8.00; vaches, 6.00 à 6.50; qualité moyenne, 5.00 à 6.00; pour mise en conserve, 3.00 à 4.00; taureaux, 4.50 à 5.50; bouvillons, bons, 6.00 à 7.25; génisses, 4.50 à 5.50; veaux, 7.00 à 9.00.

Marché aux animaux de Winnipeg

Arrivées: 720 bêtes à cornes; 190 veaux; 1725 porcs; 305 moutons et agneaux. Le bétail à boucherie est coté de 25c à 50c au-dessous des cotations de la semaine dernière. Les stockers et les feeders tiennent ferme mais les veaux ont subi une légère baisse. Porcs à bacon, 13.50; porcs de boucherie, 13.15; select, prime habituelle de 1.00; agneaux de boucherie, autour de 13.00; moutons, à partir de $6.50 au dessous.

Bon conseil de sa mère

Mme Irène Dunbar fait les éloges des Pilules Dodd pour les reins

Une dame de la Saskatchewan [illegible] raconte les bienfaits des Pilules Dodd.

Saskatoon, Sask., le 1er février. — Spécial. — "J'avais des douleurs au bas du dos", écrit Mme I. Dunbar, 1118, avenue F Nord, Saskatoon, Sask. "Ma mère me conseilla les Pilules Dodd, et c'est merveilleux [illegible] depuis que j'en ai épreuvé. Je ne puis en faire assez d'éloges et je [illegible] fortement à mes amies."

Des milliers de personnes [illegible] [illegible] les reins. [illegible] Elles ne font qu'une chose et le font bien.

[illegible] les reins en bon état. Les reins sont [illegible] au moyen des Pilules Dodd.

Chez tous pharmaciens [illegible] ou chez The Dodd's Medicine Co., Ltd., Toronto 2, Ont.



Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

GRAVELBOURG, Sask.

NÉCROLOGIE

Gravelbourg, le 15 courant, M. [illegible] Bachand rendait son âme à Dieu après une courte maladie, [illegible] avec une résignation [illegible], et administré des sacrements de l'Église.

M. Bachand était âgé de 70 ans [illegible]. Il était venu dans [illegible] et s'établissait [illegible] à Gravelbourg, en [illegible].

M. J. Bachand est le père de sa [illegible], en voyant tous ses fils [illegible] de lui, tous au lieu [illegible].

[illegible] pour pleurer sa perte, [illegible] épouse, née Pétronille [illegible], ses fils: Joël, Hector, [illegible], Rémi; ses filles: Mme Ovide Beauregard, J.-B. [illegible], Harry Lafrenière, de [illegible], O. L'Heureux, de San [illegible], H. Gendreau, d'A[illegible]; ses frères: Ludger, [illegible]; ses sœurs: Mmes V. [illegible], A. Gosselin, de [illegible], P. Q.

Les funérailles eurent lieu le 18 [illegible] avec grand concours de [illegible]. Suivaient le convoi: Mme J. Bachand, accompagnée de son fils Anselme; M. et Mme J. Bachand, M. et Mme [illegible] Bachand, M. et Mme J.-O. Lemieux, M. et Mme Ephr. Bachand, M. et Mme A. Bourgeois, M. [illegible] Bachand, Mlle Aurore Beauregard, M. J. Bachand laisse une nombreuse postérité, plusieurs petits-enfants.

Les cordons du poêle étaient portés par MM. Napoléon Aumont, [illegible], Télesphore Bourgeois, [illegible], Stanislas Dupras, Philippe Bouillard. Le service funèbre, de première classe, fut chanté par Mgr Charles Maillard, P. D., accompagné de diacre et sous-diacre. La chorale, sous l'habile direction de M. Alfred Delorme, rendit la messe des morts harmonisée. Les solistes furent MM. Dr [illegible], J. Goguin, Dr M. Lemieux, professeur M. Deschênes, A. [illegible], E. Beaulieu; Mlle Valérie [illegible] était à l'orgue.

Le collège Jésus-Marie, ainsi que le collège Mathieu, étaient représentés par leurs professeurs et élèves. Les petits du Jardin de l'enfance [illegible] en grand nombre.

Des bouquets spirituels furent offerts par Mme J. Bachand, MM. et Mmes Z. Bachand, Eph. Bachand, [illegible] Lemieux, M. Bachand, H. [illegible], Rémi et Anselme Bachand, Mlles Aurore Beauregard, Berthe L'Écuyer; M. et Mme J.-A. [illegible]; M. et Mme A. St-Amand, M. et Mme W. St-Germain; M. et Mme [illegible] Gravel; M. et Mme J.-P. [illegible].

Offrandes de fleurs: la famille Bachand, une couronne; Bachand [illegible], une croix; Mme M. Gagnon, une gerbe.

L'église était remplie d'amis et de paroissiens qui étaient venus rendre un dernier hommage à cet homme de bien que fut M. J. Bachand.

Repose en paix!

chaque semaine, pendant le mois de février.

Sur demande du comité de l'hôpital, le conseil de ville a décidé de soumettre un référendum dans le courant de février.

— MM. Lucien Dupervault, Jos. et Frank Schulz sont allés à Moose Jaw, vendredi dernier, pour passer leur examen du service civil. Nous leur souhaitons un brillant succès.

Un jeu de Badminton a été installé dans la salle Label. Les amateurs se font de plus en plus nombreux, c'est dire qu'on y trouve du plaisir.

— M. l'inspecteur d'écoles Murphy était de passage parmi nous la semaine dernière. Nos enfants, ainsi que nos institutrices ont été honorés de sa visite.

PONTEIX, Sask.

— Dimanche dernier, notre bon curé nous a rendu les comptes de la paroisse pour l'année 1929. Notre actif est de $[illegible]. Nous sommes heureux d'apprendre que la nouvelle église sera bientôt terminée. Le coût d'après l'estimation de l'architecte, M. Roland Simard et du contracteur, M. J.-L. Gauvreau, d'environ $150,000.

— Notre salle publique, qui servait en même temps de théâtre, est brûlée. Le vaisseau [illegible] étant donné que les assurances compensaient en grande partie le propriétaire, M. M. Lavoie, nous sommes assurés que nous aurons une nouvelle salle plus spacieuse et plus moderne.

— Le gouvernement provincial a renvoyé M. Joseph Huot, qui a une famille de dix enfants de la gérance du magasin de liqueurs. Son remplaçant est M. McCarthy, maître d'école.

— M. le curé Napoléon Poirier est allé passer quelques jours à Regina.

— M. J.-L. Guay était de passage ici dernièrement.

— Mme J.-E. Lamarcière est revenue en bonne santé de Montréal, après avoir passé un mois à l'hôpital Notre-Dame et dans sa famille.

— M. Émile Corbeille, comptable à la Banque Canadienne Nationale, a été nommé gérant à Val-Marie.

ST-LEON DE JACK FISH, Sask.

— M. et Mme Lambert ont eu la douleur de perdre un enfant de 4 ans, victime de la diphtérie.

Naissances,

— Marie Dolorès, fille d'Alexandre Nolin et de Léonie Lavoie.

— Marie Laurette Jeanne, fille d'Honoré Lavigne et d'Anette Blanchette.

— Joseph Lionel, fils de Louis Blanchette et de Délorès Morisset.

— Marie Ernestine Dollas, fille de David Dion et d'Amanda Paullet.

— Mlle Edna Roy est de retour de l'école normale, ayant obtenu son diplôme permanent. Nos félicitations. Actuellement elle enseigne dans une école de la paroisse.

— Que de travail il se fait dans le bois de ce temps-ci. Les froids de 40 au-dessous de zéro nous arrivent trop souvent. Au printemps il faudra faire des piquets de pellegire aux animaux!

— Notre nouveau marguillier est M. Clément Roy; il remplace M. Edmond Gagné.

VIENT DE PARAITRE.

L'ACTUALITE ECONOMIQUE

L'Actualité économique du mois de janvier vient de paraître. Dans un premier article, M. Victor Barbeau, professeur à l'École des Hautes-Études commerciales, étudie *Quelques facteurs d'ordre psychologique de la crise boursière d'octobre dernier.*

De son côté, et sous le titre *Se documenter! Où? Comment? Pourquoi?*, M. Lucien Favreau, également professeur à l'École des Hautes-Études commerciales, analyse quelques-unes des sources de documentation que tout homme d'affaires, et particulièrement le spéculateur, devrait connaître quotidiennement.

Un professeur de la Faculté de Droit de Toulouse, M. Émile James, explique *La politique des escomptes de la Banque de France depuis quelques années*, ainsi que le rôle considérable que cette institution a joué sur le marché monétaire français, sur le marché international de l'or et même sur certains marchés monétaires étrangers.

Un dernier article signé par M. Henry Laufenburger, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg, résume la *Vie économique en Allemagne depuis 1925.*

La chronique *Faits et Nouvelles*, comporte une série de petits articles sur *Notre industrie de la chaussure*, *le commerce du Canada en 1929*, *les mines dans la province de Québec*, *les "multiples" au Canada*, *et les expositions internationales que les villes d'Anvers et de Liège organisent pour le printemps prochain*. Une *Revue des Revues* apporte de la documentation nouvelle sur la production de la soie artificielle, la consommation du papier-journal dans le monde, sur les allocations familiales en France, et résume les résolutions adoptées à la dernière réunion plénière à la conférence parlementaire internationale du commerce. Une partie de la chronique des livres est employée par un article que M. Max Turmann, professeur à l'Université de Fribourg, Suisse, consacre à un volume de la collection *Taste-Revue* du chef d'entreprise, volume intitulé *Les Finances de l'entreprise*, et signé par MM. P. Jeannard, J. Wilbois, et G. Crespin. On sait déjà que M. le professeur Wilbois, sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien, viendra, en mars prochain, donner une série de cours à l'École des Hautes-Études commerciales. Une abondante bibliographie complète le fascicule.

L'Actualité économique, la seule revue du genre publiée en langue française en Amérique, s'adresse à autre chose qu'à l'élite et à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes économiques. On peut se la procurer dans toutes les librairies ou à l'École des Hautes-Études commerciales même. Prix: $2.00 par année.

"LA LUMIERE"

De la maison Peter Fahrney and Son, de Chicago.

Tous nos abonnés ont reçu la présente publication intitulée *La Lumière*, publiée dans un excellent français, par le Dr Peter Fahrney, de Chicago.

Nous recommandons ce périodique à nos lecteurs. Ils se convaincront de sa valeur. Personne n'a encore mis en doute la puissance des remèdes herbeux. Leur qualité curative est démontrée tangiblement par les témoignages multiples contenus dans la revue.

Le Dr Fahrney, spécialiste dans la fabrication de ce genre de remède, mérite toute confiance.

Le Nacora et l'Oléola mentionnés dans cette revue, sont des extraits de plantes médicinales qui particulièrement aptes à soulager de nombreuses maladies. Les drogues — pilules ou cachets — à base chimique, sont souvent une menace pour le patient qui les absorbe en trop grande quantité et sans discernement. Le soulagement momentané qu'ils donnent affecte parfois des organes vitaux. Le mal ne fait que changer de place. Le retour aux plantes et à leurs extraits est moins dangereux, plus naturel et plus efficace. L'utilisation des propriétés bienfaisantes que la nature a mises dans les plantes est encore le meilleur moyen de se guérir. Seulement, il faut découvrir ces secrets et c'est à quoi s'applique la célèbre maison Peter Fahrney depuis de nombreuses années. Ses produits doivent donc se trouver dans toute pharmacie de famille.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Tapé

— 21 —

— Ah! c'est vous, Chesnak? dit le cavalier.

— Oui, Monsieur Labelle.

— Vous avez fait tout ce labour, cette nuit?

— Oui, pour le bon Dieu.

— Vous devez mourir de fatigue!

— Je suis très fatigué.

— Quelle sale fumée, n'est-ce pas? Ça vous arrache la gorge et les poumons. Avez-vous quelque chose à boire, du moins?

— Non, monsieur Labelle, rien du tout! Je n'y ai pas pensé: je n'ai pas eu le temps.

Joe Labelle tira doucement de sa poche une grosse bouteille, fit sauter le bouchon, et la tendit au travailleur.

— Vous, êtes à bout de forces: buvez un coup!

Les yeux de Chesnak s'étaient agrandis et brillaient comme deux charbons ardents; ses mains s'agitaient; il cherchait autour de lui un objet quelconque, et n'en trouvait pas:

— Satan! hurla-t-il! File! File! ou je t'assomme!

Et, les poings levés, il s'élançait sur Joe Labelle.

— Voyons! Voyons! monsieur Chesnak! plaidait l'autre en se garant; calmez-vous! La maison de Dieu est là; il voit tout, le bon Dieu! Je n'ai voulu que vous tenter.

— File, Satan! File! répétait le Hongrois de plus en plus courroucé.

— Monsieur Chesnak, écoutez-moi! Maintenant, je le sais: vous êtes un homme; je vous respecte! Donnez-moi la main!

A la vue de cette main humaine tendue vers lui, l'infortuné Hongrois sentit toute sa colère tomber subitement. Une joie douce comme la consolation divine envahissait son cœur; des larmes brillèrent à ses yeux; il mit sa main noire et sale dans la main de Joe Labelle.

— Monsieur Labelle, gémit-il, serez-vous de nouveau mon ami?

— Monsieur Chesnak, je l'ai toujours été, votre ami, et je vous le promets: je le serai toujours, tant que vous resterez l'homme honnête que vous êtes ce matin! Mais je m'aperçois que votre main saigne. Qu'avez-vous fait?

— J'ai arraché des saules pour que la maison du bon Dieu ne brûle pas.

— Oh! c'était bien inutile!

— Comment, inutile?

— Oui! Vous auriez pu vous-même commencer un petit feu et brûler l'herbe sèche autour de la chapelle. C'est ce que je venais faire précisément.

— Je comprends: mais, je n'y ai pas pensé; et quand même, je ne crois pas que j'aurais osé, tout seul comme je l'étais.

Il parlait encore, et soudain le feu crépita sur la côte au-dessus d'eux. Un souffle chaud les frappa au visage; la Vallée s'éclaira comme en plein jour. Cependant, il fallut à l'incendie un gros quart d'heure pour descendre jusqu'à la chapelle et aller mourir le long de la rivière. Les flammes couraient maintenant directement à l'Est, vers le Russe et les bonnemots des Canadiens français.

Les deux hommes, le cheval et les bœufs, qui, en groupe compact, avaient pris refuge au milieu du labour, se mirent à respirer plus librement. L'aurore s'annonçait et la brise se faisait plus forte et plus piquante.

— Monsieur Chesnak, allez chez vous maintenant! dit Joe Labelle. Moi, il faut que je me hâte pour aider le Russe et les Canadiens quand le feu les atteindra.

— J'y vais aussi! cria Chesnak.

— Non! non! Allez plutôt chez vous vous reposer. Votre petite femme doit être inquiète et affolée là-bas!

— Oh! je sais ce qu'elle aura fait: elle aura prié toute la nuit, disant chapelet sur chapelet, ainsi qu'elle le fait chaque jour, du matin au soir, en travaillant.

— C'est comme la mienne, alors! Nous sommes heureux d'avoir des femmes qui prient pour nous! Allez donc vite rassurer Mme Chesnak, et prendre une bouchée et dormir. Vous l'avez bien mérité.

Le Canadien sauta sur son cheval et fit quelques galops. Puis il tourna bride et revint sur ses pas.

— Vous m'avez ce bien grand plaisir, Monsieur Chesnak! Si vous le voulez, je vous conduirai à la grand'messe au Lac-Croche, dimanche prochain, avec votre femme et le bébé.

La figure du Hongrois s'illumina d'un large sourire.

— Ainsi, Monsieur Labelle, il est bien vrai que vous ne m'en voulez plus? C'est Boreen qui va être contente! Hier encore, elle me disait qu'elle voudrait revoir et récompenser la petite Indienne qui a pris soin de Mariska.

— Alors, c'est entendu: je viendrai vous prendre dimanche de bonne heure. Tenez-vous prêt, et ne l'oubliez pas!

Il lui tendit la main.

— Au revoir, monsieur Chesnak! Je crois que le bon Dieu est très content de vous ce matin!

Une heure plus tard, les habitants de la Vallée se trouvaient réunis dans la cour du Russe. Chacun d'eux était armé d'un gros sac trempé d'eau. Ils attendaient le feu, l'ennemi, dont on apercevait les vagues rouges glissant de côte en côte, de butte en butte.

Joe Labelle parla à tous de sa surprise de la nuit. Il se gaussa surtout du titre de "Satan" que le Hongrois lui a décoché si vivement; à plusieurs reprises, il répéta les mots: "File! Satan! File."

Mais, dans la pénombre, une figure paraît à la barrière et semble s'arrêter. Joe Labelle se hâte d'accourir.

— Je savais que vous viendriez, Monsieur Chesnak! Je vous attendais! lui assure-t-il.

Il le prend par le bras et l'avance vers le groupe.

— Bonjour, monsieur Chesnak! Bonjour, monsieur Chesnak! lui crient gaiement tous les Canadiens en lui serrant la main. Soyez le bienvenu!

Le Russe lui-même le salua.

— Tu "viens nous aider"? A la bonne heure! A la bonne heure!

— Au feu! cria Labelle.

Il jeta un sac mouillé à Chesnak et disposa les hommes en tirailleurs pour étouffer les flammes où elles seraient pu venir par-dessus les coupe-feu.

Ils firent de même successivement à toutes les fermes. Ainsi le fléau passa sans faire de mal. Seulement, tout le côté nord de la Vallée était noir comme le sol des pays des houillères.

CHAPITRE XXIX

AU LAC-CROCHE

Le dimanche suivant, Joe Labelle, fidèle à sa promesse, arrêta chez Chesnak de bon matin avec ses bœufs, et un démocrate neuf [illegible] sièges, et aussi avec une bonne humeur qui le faisait chanter.

"Ah! aimais! tous en voiture!" cria-t-il en riant.

Les Chesnak étaient aussi [illegible] Mariska, [illegible]. Les hommes étaient bien rasés et reposés pour la longue randonnée de plus de trente milles. La route s'allongeait superbe; le soleil d'automne faisait son petit possible pour réchauffer. Ils arrivèrent au Lac-Croche [illegible] avant l'heure de la sainte messe.

Comme la chapelle était déjà bondée de métis et de Peaux-Rouges, le Frère Gauthier, compagnon du prêtre, fut conduire les visiteurs à travers la foule, jusqu'au sanctuaire, où il les casa et leur apporta des chaises.

Les filles de l'école étaient installées aux premiers bancs de l'assemblée. Lorsque Mme Chesnak passa, son bébé sur le bras, l'enfant [illegible], Maskokipiquig, se leva d'un bond, et elle eut une secousse et un cri qu'elle étouffa dans sa gorge. "Ogimi-wâbigon!" Mais déjà la révérende Sœur qui surveillait s'était levée et, l'œil sévère, lui faisait signe de se rasseoir.

Durant toute la messe, Maskokipiquig eut le regard rivé sur le papoose, et, quand les Visages-Pâles sortirent après l'office, elle était devant la porte, trépignant d'impatience. Elle se jeta sur Ogimi pour le couvrir de caresses et de baisers, et elle criait à ses compagnes qui se pressaient autour d'elle:

— C'est elle! Regardez-la! C'est Ogimi-wâbigon, ma rose sauvage que j'ai cueillie au Grand-Gué de la Qu'Appelle! Ogimi-wâbigon, reconnais-tu ta mère? Tes lèvres de feu sourient, oh! laissez-moi baiser la lumière de tes yeux qui brillent plus que les perles!

Pendant que Maskokipiquig devenait ainsi son joyeux cantique, le P. Magnan, directeur de l'école, survenait et félicitait M. Chesnak, le héros du sauvetage de Notre-Dame de Grâces, c'est-à-dire Mariska, [illegible] comme l'appelaient toujours les sauvages. Ce qu'il a fait et souffert pour sauver son Hongrois, la maison de son Dieu est déjà connu au Lac-Croche et partout.

— Le bon Dieu vous bénira, conservez cela! affirma le Père, ce qui rend Boreen la plus heureuse de toutes les femmes.

Au milieu des Peaux-Rouges aux accoutrements singuliers qui vont et viennent autour d'elle, la petite dame hongroise se détend. Il lui semble être descendue chez elle, dans sa famille, à laquelle, cela se voit, Mariska appartient aussi plus que sa mère ne l'avait cru. D'un coup d'œil rieur, et joyeux, Mme Chesnak surveille les enfants qui maintenant dansent en ronde, chantant leur complainte improvisée:

"Ogimi-wâbigon,
"Ogimi-wâbigon,
"Ouvre tes yeux si bleus!
"Salue-la bien, ma jolie,
"Qui m'est le plus chérie"
"Ogimi-wâbigon,
"Ogimi-wâbigon,
"Ferme tes yeux si bleus:
"Je les baiserai mieux!"

Après le dîner qui fut servi au réfectoire en même temps que celui des enfants, les hôtes distingués furent présentés aux six révérendes Sœurs qui dirigent l'école. M. et Mme Chesnak leur baisèrent la main, et les admirent. Ils sentent qu'ils ne pourront manifester assez de respect à ces humbles religieuses, à ces femmes, [illegible], ayant quitté Québec et le monde civilisé, passent ici leur petite vie à éduquer et à instruire les sauvageons et sauvageonnes de la prairie.

Ensuite les visiteurs purent admirer la propreté des différentes salles de l'école, et ils s'étonnèrent grandement à la vue des travaux sortis de ces mains soi-disant sauvages. Il n'était que petites fois sortis de bien que ceux de la plupart des enfants blancs. Les albums de [illegible], de [illegible], de peinture, intéressèrent également pour les couleurs une croix [illegible], aussi bien que les [illegible] de la grande [illegible] adressée à l'école.

Le temps avait fui: il fallut songer au retour. Là, devant la chapelle, les petits Indiens pressent encore leurs amis. Les garçons lançaient en cercle devant eux des tours [illegible], attachés à de longs bâtons; les fillettes avaient fait des [illegible] de tiges avec des lambeaux de vieille toile, et leurs poupées, des papooses de bois brut, gisaient lamentablement sur le sol dur. C'est que le papoose pâle était là, bien vivant, en chair et en os. Maskokipiquig l'avait enveloppé dans son châle de laine grise.

Ce fut presque avec regret que Mme Chesnak vint vers elles.

— Mon cœur, mon âme, dit-elle tendrement à l'Indienne, il faudra bien me le rendre encore!

Maskokipiquig baissa la tête jusque sur le visage d'Ogimi-wâbigon. Sa poitrine se soulevait, mais Mme Chesnak détacha de sa coiffure le joli ruban bleu rose, don de sa sœur, et le plaça gentiment sur les cheveux noirs de la jeune fille.

Ah! [illegible] toutes les autres à ces de gros yeux d'envie.

Néanmoins, Maskokipiquig pleura en remettant Ogimi dans les bras de sa vraie mère.

Cependant les bœufs de M. Labelle piaffaient. Vite, vite! il faut partir.

(A suivre)

LISIEUX, Sask.

Commissaires.

— A une réunion des contribuables, tenue le 18 janvier dernier, M. Joseph Préfontaine a été réélu par acclamation commissaire pour l'arrondissement scolaire de Lisieux. Nos sincères félicitations au nouvel élu!

Départs

— M. le curé est retenu chez lui depuis une quinzaine de jours, souffrant d'une bronchite aiguë.

— Nous sommes heureux d'apprendre que M. Jos. Préfontaine [illegible] du mieux.

— M. Ph. Portier est venu pour quelques jours avec les siens.

— Le traditionnel hiver continue à faire des siennes: neige abondante, grand froid et bourrasques depuis plusieurs jours. Ceux qui prédisaient un hiver court pour le sud de la province, se sont grandement trompés!

— Mlle Hangor, de Willow-Bunch est employée chez M. Henri Bourvier.

— M. E. Latour a passé quelques jours à l'hôpital de Rockglen.

— Les Chevaliers de Colomb ont eu leur réunion mensuelle le 19 courant.

— M. C.-E. Préfontaine nous est revenu de Flin-Flon.

— M. Georges Sabourin était de passage à Lisieux, la semaine dernière.

WILLOW-BUNCH, Sask.

— Dimanche, 26 janvier, les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste ont tenu leur assemblée générale. Ont été élus directeurs de cette société: MM. A. Courvalles, J. A. Mathieu, E. Cadieux, E. Dionne, J.-A. Dupervault. Plusieurs résolutions de condoléances ont été adoptées; entre autres, une qui sera envoyée à la famille E. Dionne, à l'occasion de la mort récente de Mme Dionne.

— Le concours de cartes annuel chez les Chevaliers de Colomb est commencé mardi, le 21 janvier. Il se poursuivra tous les mardis de



Prince-Albert

La T. Rde Mère Générale des RR. SS. Grises de Nicolet, Sœur Dumont, et la Rde Sœur de l'Ange Gardien, supérieure des RR. SS. Grises de l'hôpital Saint-Jean, de Rosthern, sont venues saluer S. G. Mgr Prud'homme, lundi dernier.

Hier eut lieu l'assemblée des jeunes catholiques de la paroisse. Miss Campbell a été élue présidente.

Une partie de cartes téléphone-whist a rapporté la jolie somme de [illegible].

M. le curé remercie tout le monde.

M. Henri Morin, l'un de nos bons paroissiens, est de retour d'un voyage en Californie, où il a visité San Francisco, San Diego et autres villes américaines.

De passage: M. l'abbé [illegible], curé de [illegible]; M. l'abbé [illegible], curé de [illegible]; M. l'abbé [illegible], curé de [illegible]; M. l'abbé [illegible], curé de Wakaw; le R. P. [illegible], O. M. I., curé de Stockholm, Sask.

Tout dernièrement nous signalions à nos lecteurs de Prince-Albert le passage parmi nous de deux représentants canadiens-français de la firme d'orgue Casavant, MM. [illegible] et Albert Blanchard. Ils viennent d'installer à la St. Paul Presbyterian Church un orgue électrique à deux claviers, 25 jeux et [illegible], à leur dire l'orgue le plus moderne de l'Ouest. De là ils se rendront en autre orgue à Saskatoon.

LE [illegible] EUCHARISTIQUE DE CARTHAGE

M. Beaven, agent des passagers du Canadien National, était récemment de passage ici. Il nous donne de très intéressants détails sur le [illegible] congrès eucharistique de Carthage qui aura lieu du 7 au 11 mai. [illegible]

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau [illegible] Notre-Dame, Montréal.

PARTIE DE CARTES

La Société des Dames [illegible] de la paroisse nous prie [illegible] partie de cartes [illegible] [illegible]

Au Canadien

[illegible]

A cette réunion, il fut décidé [illegible] Sœurs [illegible] [illegible]

Nous venons de perdre un de nos meilleurs membres dans la personne de M. [illegible] Allard. Le R. P. Valois, O. M. I., aumônier, se fait l'interprète de tous en souhaitant à notre ami un bon voyage, succès dans sa nouvelle carrière, dans l'Est, et un retour prochain [illegible] [illegible]

* * *

— Mlle Thérèse Jubas est de retour parmi nous, revenant de son voyage au Manitoba.

Vers un pays plus hospitalier

Toronto. — Le Globe publie que les Doukhobors de la Saskatchewan vont envoyer leur représentant au Mexique pour s'enquérir de la possibilité de leur établissement dans ce pays.

SASKATOON, Sask.

A son retour du Québec, le R. P. [illegible] Langlois, O. M. I., provincial des Oblats, s'en va [illegible] [illegible] à Saskatoon, samedi dernier.

Mercredi dernier, à Sainte-Marie, nous avons eu la visite du R. P. Charron, curé de Bellevue.

M. l'abbé A. Arès, curé de Saint-Denis, est malade à l'hôpital Saint-Paul.

Saint-Thomas.

Dans la grande division, plusieurs élèves méritent ex-æquo la première place. Ce sont Laurent De [illegible], Edouard [illegible], Hélène Aubert, Léon [illegible].

[illegible] de [illegible] et Rodolphe [illegible] ont la deuxième place.

[illegible] et René [illegible] ont les premiers de la petite division.

Nous saluons l'arrivée de M. [illegible] le Cloutier et de sa belle famille.

Le R. P. Smit, O.M.I.

Le R. P. Smit, O. M. I., dont le zèle ardent et le remarquable talent oratoire ont illustré à peu près toutes les chaires catholiques des Prairies, vient de prendre sa bonne [illegible]. Ses nombreux amis et admirateurs ne manqueront pas d'adresser au ciel une prière fervente pour celui dont la tâche se déroula sans relâche au salut des âmes par une [illegible] d'apostolat qui requiert une grande énergie.

LES ARRESTATIONS DE TORONTO

[illegible] VALEURS DES JOUEURS SUR MARGE SONT ENTRE LES MAINS DU GOUVERNEMENT D'ONTARIO — UNE ENQUÊTE EST DEMANDÉE AU PUBLIC [illegible]

Toronto. — L'arrestation des directeurs de cinq importantes maisons de courtage dont les opérations s'étendent à tout le Dominion [illegible]

[illegible]

Toronto. — La police a arrêté [illegible] Wise, de la maison de courtage [illegible] Co., Ltd., sous l'accusation d'agiotage à la Bourse. [illegible]

[illegible]

Toronto. — Les directeurs de la Bourse des mines viennent de déclarer que les cinq maisons de courtage dont les chefs ont été arrêtés sous l'accusation de fraude et de conspiration, ont été invitées à cesser toute opération à la Bourse. [illegible]

[illegible]

Ottawa. — L'arrestation d'un certain nombre de courtiers de Toronto [illegible]

L'Angleterre et la Cour de justice internationale

Londres. — Par un vote de 278 à 193, la Chambre des Communes a décidé de ratifier la signature des statuts de la Cour permanente de Justice internationale. De ce fait, la Grande-Bretagne s'engage, avec certaines réserves, à passer par le tribunal de La Haye dans le cas de conflits internationaux.

Près de s'entendre

Ottawa. — Le premier ministre d'Ontario, M. Ferguson, a annoncé que la province d'Ontario d'une part, la province de Québec et la National Hydro-Electric Company d'autre part, sont sur le point de conclure une entente pour le développement à Carillon de 300,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique à être partagée également entre les deux provinces.

POLITIQUE CANADIENNE

SESSION MANITOBAINE

Discours du trône — Rétrocession de la loi des écoles au Manitoba

Winnipeg. — Le lieutenant-gouverneur James D. McGregor a prononcé le discours du trône à l'ouverture de la troisième session de la 18ème législature du Manitoba. Le gouvernement y affirme son intention de conclure aussitôt que possible les termes de l'entente par laquelle le Manitoba prendra possession du contrôle de ses ressources naturelles, et annonce la création immédiate de la machine gouvernementale nécessaire à l'administration de ce nouveau département.

Le programme de législation du gouvernement Bracken contient aussi d'importantes mesures telles que la refonte des taxes sur la terre et la création d'autres sources de revenu pour compenser, une révision complète de l'acte des écoles publiques et de l'acte des droits de succession.

Le discours fait aussi allusion au 60ème anniversaire de la province comme membre de la Confédération, et demande à la Chambre de préparer des plans pour des démonstrations dignes de l'événement, le 15 juillet prochain.

LA PLUS IMPORTANTE

M. Bracken déclare que la présente session sera l'une des plus importantes de l'administration actuelle. La Chambre aura d'abord à ratifier l'accord des ressources naturelles, avant de s'occuper d'établir les divers départements chargés de les administrer. [illegible]

CHOMAGE

Le premier ministre dit que le chômage existe actuellement dans le monde entier, dans l'Ouest, et est dû à la récolte réduite et à la vente retardée du grain. Après avoir passé en revue les mesures de secours adoptées [illegible] la province, M. Bracken dit que le gouvernement fédéral, qui a charge de l'immigration, devrait participer à la solution du problème et ne pas laisser tout le fardeau sur les épaules des provinces.

LE PREMIER BILL

Le premier mesure législative de la session a été présentée par l'hon. R. A. Hoey, ministre de l'Education. Le bill a pour titre: "Loi d'[illegible] de la loi des écoles publiques."

L'Angleterre se prépare à s'emparer du marché mondial

Londres. — En même temps que l'on apprend que le gouvernement anglais projette de dépenser plus d'argent pour l'aviation, on apprend aussi qu'un "merger géant" englobant les plus importantes compagnies aériennes anglaises vient d'être formé.

Cette nouvelle compagnie a l'intention de jeter sur le marché mondial les avions anglais, de développer des routes aériennes d'un bout à l'autre du globe et plus particulièrement d'établir des communications ultra-rapides entre les différentes parties de l'empire britannique.

Cette compagnie géante travaille derrière la scène et est à mettre à l'essai plusieurs types différents de nouveaux avions appelés à révolutionner l'aviation et à gagner les marchés de l'Europe et des pays étrangers à l'aéroplane de fabrication anglaise.

Il y a actuellement quatre types de machines d'essai. C'est d'abord le Blackburn Nile de 1,500 chevaux-vapeurs, à trois moteurs et à coque en acier, destiné à donner tout le confort qu'il est actuellement possible de trouver en paquebot et en chemin de fer. On croit qu'il pourra atteindre une vitesse régulière de 100 milles à l'heure et transporter 25 passagers.

Un autre modèle intéressant pourra accomplir des envolées sans escales de 1,500 milles. On doit construire aussi un avion semblable au Dornier et pouvant porter 100 passagers.

On changerait la politique d'immigration

Ottawa. — La politique d'immigration du gouvernement est, paraît-il, à la veille de changer du tout au tout. C'est ce que le premier ministre donnait à entendre à une délégation d'ouvriers récemment. Puisque, depuis le transport aux provinces de leurs ressources naturelles, le gouvernement fédéral n'a pratiquement plus rien à offrir pour encourager l'immigration, il remettrait cette tâche aux provinces. On pourrait adopter un système de quota par provinces, et le ministre de l'Immigration ne serait plus qu'une sorte de placement.

On dit que des négociations sont déjà en cours. Il est évident que les compagnies de transport sont s'opposer au projet. On n'est pas même sûr que les provinces elles-mêmes consentent à l'accepter.

La statue de Foch à Londres

Londres. — La statue du maréchal Foch, qui s'élèvera près de la gare de Victoria, à Londres, sera prête au mois de mai et le prince de Galles a accepté de l'inaugurer.

La statue, œuvre du sculpteur François Malfilard, sera une réplique exacte de celle de Cassel.

SESSIONS

Rumeurs d'élections en Alberta

Edmonton, Alta. — Les rumeurs persistent dans la capitale de l'Alberta qu'une nouvelle élection aura lieu en juin prochain, vers la fin de ce mois, lorsque les semences seront terminées.

Cette rumeur non confirmée persiste et une activité évidente se manifeste dans les rangs des partis politiques.

Le premier ministre Brownlee, interrogé par la Presse canadienne, a dit simplement: "Lorsque le gouvernement aura quelque chose à dire au sujet des élections, nul doute qu'il ne le rendra public."

La législature de la Colombie en session

Victoria, C.-A. — La législature de la Colombie britannique est entrée en session. Elle étudie les rapports de six enquêtes, et plus d'une abondante législation. Cette législation couvre les matières de courtage, la révision de la taxe scolaire, une augmentation de taxe sur la gazoline, des projets de colonisation, les pouvoirs d'eau, le retour des terres des chemins de fer au gouvernement.

On a conduit pendant l'année des enquêtes sur l'assurance sur la santé et les primes de maternité; sur les pêcheries de la province; sur le Pacific Great Eastern Railway, sur le contrôle des liqueurs, sur la colonisation, sur la vente des fruits de l'Okanagan.

La législature doit encore s'occuper du traité du saumon sockeye, du boulevard Yukon-Alaska-Colombie britannique, de l'irrigation, de l'administration des hôpitaux. On voit que la session court risque de se prolonger.

La session du 27 février

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. — La session s'ouvrira le 27 février au Nouveau-Brunswick, a déclaré l'organisateur du parti conservateur, R. Frank Smith. Il a ajouté qu'on n'avait pas encore fixé de date pour les élections provinciales.

M. Taschereau en appellerait au peuple au printemps

Québec. — On parle de plus en plus d'élections prochaines. La très hâte du ministère à précipiter le débat sur le budget par des séances de soir, contre la coutume établie, est significative.

La Chambre ne siège pratiquement jamais le soir, au début de la session, sauf pour un cas exceptionnel.

Cette année, elle a siégé régulièrement tous les soirs, sauf le jour où M. Houde a prononcé son premier discours.

Des députés ministériels attribuent cette modification aux us et coutumes sessionnels, à l'entrée de M. Perron en Chambre des députés. Ils affirment que M. Perron n'aime pas perdre son temps aux délibérations oiseuses et que son désir de mener la session tambour battant a prévalu.

Mais la principale raison serait que M. Taschereau veut faire des élections générales au lendemain de la session, en plein mois d'avril afin de ne pas laisser à l'opposition le temps de s'organiser.

Les libéraux sont déjà organisés pour l'élection générale dans tous les comtés, tandis que l'opposition a un travail considérable à faire. En faisant l'élection au mois d'avril, alors que les routes sont mauvaises, le parti ministériel estime qu'il enrayera sérieusement les activités oppositionnistes.

Les partis à la prochaine session fédérale

M. Dennis James O'Connor vient d'être choisi par acclamation pour succéder à feu James Robb, ancien ministre des Finances du Canada, comme député libéral dans la circonscription de Châteauguay-Huntingdon.

Le comté de Bagot a aussi député un représentant libéral à la Chambre des Communes, dans la personne du notaire Cyrille Dumaine, d'Upton, qui a été élu député par acclamation. M. Dumaine succède à feu G. [illegible] Marcil.

La Chambre des Communes comprend actuellement 117 députés libéraux, 89 députés conservateurs, 11 fermiers-unis de l'Alberta, 12 progressistes, 9 libéraux progressistes, 3 travaillistes, 2 indépendants. Un seul siège est libre, celui de Brandon, où siégeait le nouveau ministre des Chemins de fer, M. T. A. Crerar; celui-ci devra de nouveau se présenter au peuple.

250 requêtes en divorce

Ottawa. — Il y aura tout près de 250 requêtes en divorce, cette session-ci, au Parlement, et les Chambres étudieront pour la troisième fois un projet de loi devant donner à l'Ontario un tribunal en divorce.

Changement de cabinet en Espagne

M. DE RIVERA DEMISSIONNE

Madrid. — Le premier ministre Primo de Rivera, dictateur d'Espagne depuis 1923, a démissionné avec son cabinet.

La démission est venue après une journée mouvementée au cours de laquelle les rumeurs et les négations officielles se mêlaient continuellement. Il y avait beaucoup d'agitation dans les milieux politiques en ces derniers temps. Le dictateur publia un manifeste où il demandait aux principaux officiers de l'armée de lui dire si sa dictature devait continuer. Ce n'est qu'après une réunion du cabinet qu'on apprit la démission de Primo de Rivera. Il se rendit au palais porter sa démission et celle de son cabinet.

BERENGUER LUI SUCCÈDE

Le général Damaso Berenguer chef d'état-major du roi Alphonse, succède à Primo de Rivera. Ce dernier fait l'éloge de son successeur, le général Berenguer. Le dernier annonce qu'il formera un cabinet composé surtout de civils, qu'il réorganisera les partis politiques et qu'il fera des élections générales pour les sénateurs et les députés, conformément à la constitution espagnole.

— Il y a une règle pour juger les hommes, même dans les croyants: il s'agit de savoir par qui ils sont aimés et par qui ils sont haïs.

Joseph de Maistre.

* * *

— Le prochain par excellence, c'est ce qui ressemble le plus de Dieu.



Permis de Camion Auto

Taxe modifiée

Les taxes pour permis de camions automobiles ont été modifiées comme suit:

"Si durant l'année 1930, un camion n'est utilisé que dans les limites incorporées d'une bourgade ou ville, ou seulement pour travaux de la ferme du propriétaire, la taxe sera réduite à ce que payait, en 1929, un camion de la même dimension."

Il est réglé que l'on ne pourra pas obtenir la réduction à moins que la requête en soit faite avant le 28 février 1931 et qu'elle ne soit accompagnée d'une déclaration légale corroborant les faits.

Hon. J. A. Merkley, Secrétaire Provincial. ... J. W. McLeod, Secrétaire Député Provincial.